

uire Forme
ser Diffuser
Analyser
Coordonn
fuser
uire Analyser
yser
anner
nalyser
Produire
Produire
re Diffuse
Produire



Rapport d'activité



yser
Coordonn
user
Produire
alyser
Produire
Diffuser





Rapport d'activité





Sommaire

- 3** Éditorial
- 5** L'Insee et la statistique publique
- 6** Organigramme de la direction générale
- 8** L'Insee en région
- 10** Les faits marquants de l'année 2012
 - 11 La création d'une direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale
 - 14 Sirius, un nouveau répertoire pour les statistiques d'entreprise
 - 17 L'enquête sans-domicile renouvelée avec succès
 - 20 Insee Ambition 2015 : un bilan à mi-parcours
- 23** Les grandes opérations de l'Insee
 - 24 L'Insee mesure le chômage, la croissance, l'évolution des prix
 - 26 L'Insee recense la population
 - 28 L'Insee diffuse très largement ses statistiques
 - 30 L'Insee réalise des enquêtes auprès des entreprises et des ménages
 - 32 L'Insee exploite les fichiers administratifs
 - 34 L'Insee gère des grands répertoires : Sirene et BRPP
 - 36 L'Insee établit des diagnostics conjoncturels
 - 38 L'Insee analyse les grandes questions économiques et sociales
 - 40 L'Insee conduit des études avec ses partenaires régionaux, et éclaire les enjeux régionaux et locaux
- 42** Annexes

Éditorial

En prenant cette année mes fonctions à la direction générale de l'Insee, j'ai été heureux de retrouver un Institut fidèle à ses valeurs de qualité, d'objectivité, de rigueur et d'indépendance, et dont le crédit était intact. J'ai noté aussi qu'il avait su tirer parti des nouveaux modes de diffusion. Enfin, dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant ces dernières années, l'Insee a su trouver des marges pour lancer des chantiers novateurs.

Ce rapport présente quelques points forts qui ont marqué la vie de l'Insee en 2012 : la création de la direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale, l'enquête sur les sans-domicile, l'aboutissement du projet Sirius, l'arrivée à mi-parcours du programme à moyen terme Insee Ambition 2015. Mais d'autres événements méritent aussi d'être soulignés.

L'année 2012 a été une année d'élections présidentielle et législatives, synonyme pour l'Insee d'une révision de grande ampleur du fichier électoral, à réaliser dans des délais brefs en début d'année, et de nombreuses sollicitations pour des chiffres de référence dans le cadre du débat électoral.

L'Insee ne pourrait remplir ses missions sans les enquêtrices et enquêteurs qui réalisent les enquêtes auprès des ménages et relèvent les prix nécessaires à la mesure de l'inflation. Ils étaient jusqu'à présent vacataires pigistes. En application des engagements pris et de la loi visant à réduire la précarité dans la Fonction publique, de nouvelles conditions d'emploi ont été mises au point, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013. C'est une opération très lourde, qui mobilise énormément d'énergie, tant dans les directions régionales qu'à la direction générale. Les enquêteurs sont désormais titulaires d'un contrat de droit public et bénéficient d'un revenu garanti, d'une meilleure

prise en charge du risque de maladie, et d'une reconnaissance de leur ancienneté.

De nombreuses publications de l'Insee ont bénéficié d'un large écho dans la presse et à travers elle auprès d'un large public. Faute de pouvoir les citer toutes, je voudrais en évoquer quelques-unes.

Dans cette période de grande incertitude économique, les diagnostics conjoncturels de l'Insee publiés chaque trimestre sont particulièrement attendus. Il reste beaucoup à faire pour comprendre où en est le potentiel de croissance en sortie de crise, mais nos conjoncturistes ont su faire en 2012 une bonne lecture des enquêtes et rendre compte de la période prolongée de croissance quasiment nulle que nous traversons.

L'Insee continue à s'impliquer fortement dans la mise en œuvre du rapport Stiglitz. Des travaux inédits sur les déterminants du bien-être ont été publiés. Ils montrent en particulier que certains aspects de la qualité de vie, comme la faiblesse des liens sociaux ou le stress dans la vie courante, jouent aussi, aux côtés des contraintes financières. Une autre étude a exploité des données inédites issues du rapprochement entre les comptes de patrimoine dans les comptes nationaux et les données d'enquête recueillies sur ce thème. Elles confirment l'importance de l'âge comme facteur discriminant dans ce domaine et mettent en évidence la part importante des patrimoines détenus par les indépendants. Enfin, une évaluation a été conduite sur la valorisation du temps passé dans des activités domestiques.

Les résultats relatifs à l'exercice 2011 sur les entreprises ont été diffusés fin novembre 2012, nettement plus tôt que l'année précédente. En décomposant les groupes en lignes de métiers

homogènes, une lecture plus économique du tissu productif sera possible. Les premiers résultats publiés en 2012 prennent en compte la dimension entreprise à partir de travaux de consolidation encore partiels. Le travail se poursuit avec la prise en compte effective des plus grands groupes.

L'Insee a diffusé les résultats d'une enquête sur les entreprises et le développement durable, réalisée fin 2011. Plus de la moitié des sociétés de 50 salariés ou plus déclarent s'impliquer dans la responsabilité sociétale des entreprises ; 83 % d'entre elles agissent par exemple pour la réduction et le recyclage des déchets.

Un ouvrage de la collection *Insee Références* a fait le point sur la situation des immigrés et des descendants d'immigrés en matière de démographie, de flux migratoires, d'éducation, de conditions de vie et d'emploi. Il souligne que leurs caractéristiques socio-démographiques sont très variées et

dépendent de l'origine géographique et des motifs et circonstances de la migration. Il montre également que, pour la plupart des critères, les descendants d'immigrés se trouvent dans une situation intermédiaire entre les immigrés et les personnes qui ne sont ni immigrées ni descendantes d'immigrés. 16 publications régionales ont été réalisées en complément de la publication nationale qui a connu une large couverture médiatique.

J'ai souhaité que figure aussi dans ce Rapport une présentation succincte de l'ensemble des activités de l'Insee, qu'il s'agisse du recueil des données, de leur traitement et de leur diffusion, des analyses conjoncturelles, des études nationales et régionales. Les lecteurs pourront ainsi se faire une idée un peu plus précise de nos travaux, de leurs contraintes et de leur diversité.

Jean-Luc Tavernier
Directeur général de l'Insee

L'Insee et la statistique publique

L'Insee, administration d'État et institut indépendant

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946. L'Institut est une direction générale du ministère de l'Économie et des finances. C'est donc une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État. Dans ce cadre, il conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle et aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui doit veiller au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

Une mission principale : éclairer le débat économique et social, et aider à la décision

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'Insee se tient à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee met à disposition les moyens pour assurer les secrétariats des organes de gouvernance de la statistique publique

Le texte de référence de la statistique publique est la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Cette loi fixe les grands principes qui garantissent la qualité de la production de la statistique publique. Elle confie au Conseil national de l'information statistique (Cnis) la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique, et à l'Autorité de la statistique publique la veille du respect des principes déontologiques (indépendance, objectivité, impartialité, qualité, pertinence). L'Insee met à disposition les moyens pour les secrétariats de ces deux organismes. La France s'est dotée en outre d'une législation spécifique pour le traitement des données à caractère personnel, qui s'applique aussi aux traitements statistiques : c'est la loi « Informatique et libertés » de 1978.

L'Insee représente la France dans les instances communautaires et internationales chargées de l'harmonisation statistique

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe installée à Genève, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Organigramme de la direction générale

Le comité de direction



Secrétariat général

Virginie Madelin



Pierre Muller
Inspection générale



Sphère informatique

Jean-Pierre Grandjean



Direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale

Philippe Cuneo



Jean-Luc Tavernier
Directeur général



Direction des Statistiques d'entreprises

Jean-Marc Béguin



Direction des Statistiques démographiques et sociales

Fabrice Lenglard



Hélène Paris
Cabinet du directeur général



Direction des Études et synthèses économiques

Éric Dubois

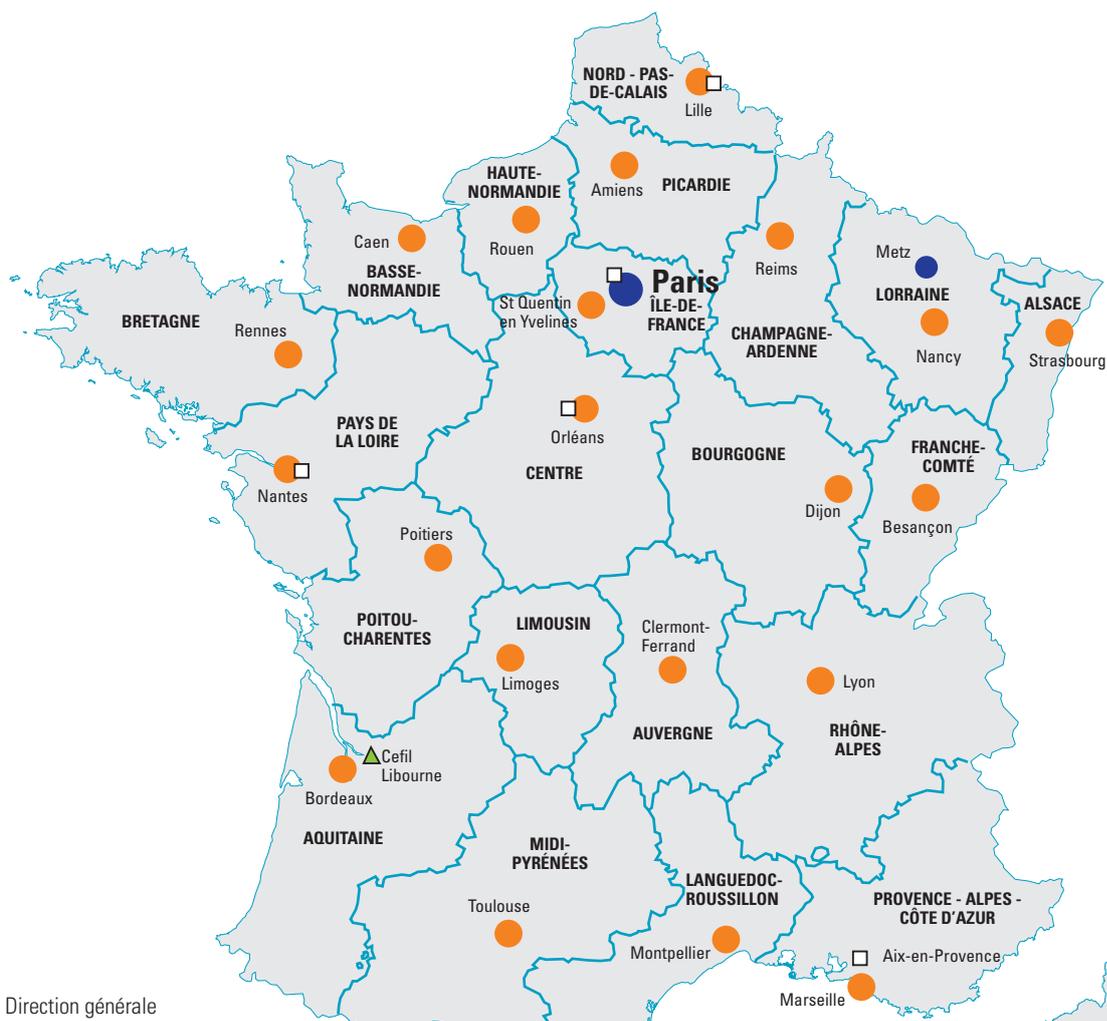


Direction de la Diffusion et de l'action régionale

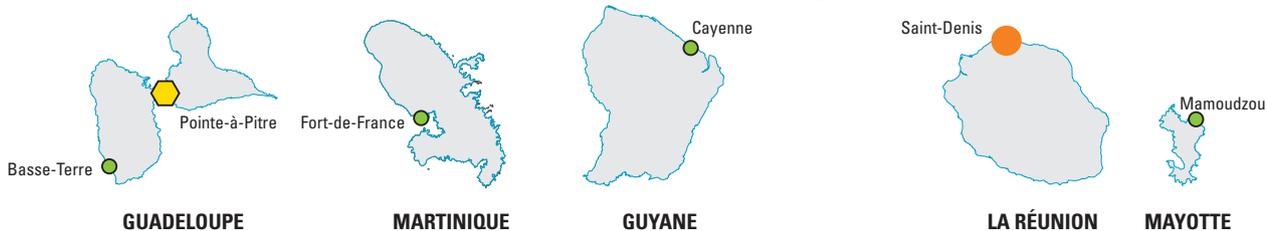
Pierre Audibert



¹ Conseil national de l'information statistique



- Direction générale
- Direction régionale
- Service ou établissement régional
- Centre ou service national informatique
- ▲ Centre de formation
- ⬡ Direction interrégionale



L'Insee en région

Au 1^{er} janvier 2013

Directions régionales	Directeurs	Directions régionales	Directeurs
Alsace	Guy Bourgey	Languedoc-Roussillon	Francis Vennat
Antilles-Guyane	Georges-Marie Grenier	Limousin	Fabienne Le Hellaye
Aquitaine	Jean-Michel Quellec	Lorraine	Christian Toulet
Auvergne	Arnaud Stéphany	Midi-Pyrénées	Jean-Philippe Grouthier
Bourgogne	Moïse Mayo	Nord - Pas-de-Calais	Daniel Huart
Bretagne	Michel Guillemet	Basse-Normandie	Maryse Chodorge
Centre	Dominique Perrin	Haute-Normandie	Alain Malmartel
Champagne-Ardenne	Patrick Redor	Pays de la Loire	Jean-Paul Faur
Corse	Alain Tempier	Picardie	Yvonne Pérot
Franche-Comté	Patrick Pétour	Poitou-Charentes	Didier Blaizeau
Île-de-France	Sylvie Lagarde	Provence - Alpes - Côte d'Azur	Renan Duthion
La Réunion - Mayotte	Valérie Roux	Rhône-Alpes	Pascal Oger

L'organisation territoriale de l'Insee

Les moyens de l'Insee sont répartis entre la direction générale, située à Paris et dans le nouveau Centre statistique de Metz, les directions régionales, les centres et services nationaux informatiques. En Outremer, les directions régionales prennent la forme de directions interrégionales secondées par des services régionaux.

La direction générale définit les travaux statistiques et économiques. Elle partage leur réalisation entre elle-même, les directions régionales, les centres et services nationaux informatiques. Elle coordonne le service statistique public et gère les moyens humains, financiers et informatiques de l'Institut.

Ouvert en 2011, le Centre statistique de Metz prend en charge des fonctions relatives à trois domaines : la gestion des ressources humaines, la production informatique et les statistiques sociales et locales.

Les directions régionales collectent la plupart des données statistiques et effectuent une part importante de leur traitement. Se tenant au contact des acteurs locaux, elles réalisent des études et diffusent de l'information économique et sociale dans leur région. Leurs principaux interlocuteurs sont les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

Les centres nationaux informatiques prennent en charge les réalisations informatiques et mettent à la disposition de l'Institut les moyens nécessaires en logiciels, matériels et télétransmissions.



Les faits marquants de l'année 2012

- 11** La création d'une direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- 14** Sirius, un nouveau répertoire pour les statistiques d'entreprises
- 17** L'enquête sans-domicile renouvelée avec succès
- 20** Insee Ambition 2015 : bilan à mi-parcours

La création d'une direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale

La création d'une direction de la Méthodologie a été décidée, pour regrouper les forces dans ce domaine, à l'heure où les demandes qui s'adressent au Service statistique public sont de plus en plus complexes. Cette direction a pour mission de développer les méthodes statistiques les plus efficaces, et de promouvoir la qualité de la production statistique tout comme l'innovation. Elle est également en charge de la coordination du service statistique public avec l'Europe dont l'influence est aussi grandissante en matière statistique.

L'idée de créer une direction de la méthodologie date de 1989, pendant la préparation d'un Projet de service public, mais elle n'est pas retenue à l'époque. On admet alors que, si les méthodologues restent au plus près des statisticiens, ils pourront répondre plus rapidement à leurs questions. Puis dans les années 1990, les questions de méthodologie prennent une importance croissante, et des unités consacrées à ce sujet sont mises en place dans les grandes directions statistiques de l'Insee.

La question de la création d'une direction de la méthodologie est reposée en 2010, dans le cadre de la mise au point du programme à moyen terme de l'Insee, Ambition 2015. Plusieurs éléments vont cette fois faire pencher la balance dans le sens de cette création.

L'Insee et plus généralement le Service statistique public répondent à une demande sociale croissante et multiforme. Les questions sont plus nombreuses et les sujets plus ouverts. Aux sujets traditionnels comme la mesure du taux de chômage ou du taux de croissance s'ajoutent des demandes plus complexes et plus difficiles à satisfaire. Celles-ci portent sur des thèmes aussi variés que la mesure des nouvelles formes d'emploi et de précarité, le bien-être, le développement durable, les inégalités, les discriminations, la délinquance, la politique de la ville, l'aménagement du territoire. Les données « moyennes », sur les revenus et le pouvoir d'achat, ne suffisent plus, il faut des

données par catégories dans lesquelles chacun puisse se reconnaître.

Dans le même temps, les statisticiens disposent potentiellement d'informations de plus en plus nombreuses et détaillées, grâce à l'exploitation de fichiers administratifs. Ils commencent aussi à envisager, de plus en plus sérieusement, de tirer parti de l'information extrêmement riche et instantanée qui figure sur internet.

Par ailleurs, l'Insee est de plus en plus interrogé sur la qualité de ses données, en particulier dans le cadre des procédures mises en place par l'Union européenne.

Pour répondre aux nouvelles demandes, exploiter les nouvelles données, et satisfaire les exigences de qualité, des efforts sur les méthodes sont nécessaires, alors même que l'Insee ne dispose pas de moyens supplémentaires. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de regrouper les méthodologues dans une même direction, pour favoriser les économies d'échelle, éviter le risque que la méthodologie soit insuffisamment prise en compte face aux contraintes de la production. Ce regroupement facilitera aussi l'innovation, sa diffusion et la capacité de l'Institut à rendre des comptes sur la qualité de sa production qui est grande.

Une préparation minutieuse

La mise en place de la direction de la méthodologie a été précédée d'une

Les chantiers prioritaires de la direction

- l'adaptation des méthodes d'échantillonnage des enquêtes ménages aux nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs ;
- la coordination des enquêtes auprès des entreprises pour maîtriser leur charge de réponse ;
- l'expérimentation d'enquêtes auprès des ménages associant plusieurs modes de collecte (face à face, téléphone, internet) ;
- la mise au point des techniques de brouillage des données carroyées pour en assurer la confidentialité ;
- les méthodes d'évaluation des politiques publiques ;
- l'amélioration de la description statistique des inégalités ;
- l'aide à l'amélioration en continu des processus de production statistiques.

phase de préparation minutieuse. Les discussions ont été nombreuses entre toutes les personnes concernées. Les organisations syndicales ont été consultées au cours de nombreuses réunions de dialogue social.

Le contour de la nouvelle direction a été précisé. Ainsi, les méthodes d'élaboration des comptes nationaux ou la mise au point des nomenclatures restent dans les unités statistiques. Dans le cas de ces sujets très spécialisés, il y aurait plus à perdre qu'à gagner à éloigner les méthodologues des unités spécialisées.

La direction de la méthodologie a été effectivement mise en place depuis le 1^{er} septembre 2012. Ses équipes ont été constituées pour l'essentiel par le transfert des méthodologues qui exerçaient leur activité dans les directions statistiques.

Le département de la Méthodologie statistique couvre un vaste domaine qui comprend notamment le tirage d'échantillon, de manière à obtenir le maximum de précision pour un budget donné ; le traitement de la non-réponse ; le calcul de précision ; la manière d'assurer le respect des règles de confidentialité lors de la diffusion des résultats ; la correction des variations saisonnières.

Au sein du département, une division aura en charge les Méthodes et référentiels géographiques. Elle développera en particulier l'usage du carroyage. Cette technique consiste à découper le territoire en carrés de taille identique, de l'ordre de quelques centaines de mètres de côté, ce qui permet de reconstituer n'importe quel découpage administratif.

Le carroyage a aussi l'avantage de rendre possibles des représentations homogènes au niveau international, ce qui n'est pas le cas pour les zonages respectant les circonscriptions administratives, qui sont de taille très variable selon les pays.

Une autre division est responsable des Méthodes appliquées de l'évaluation et de l'économétrie. En effet, ces méthodes ont quitté le domaine de la recherche pour rejoindre celui de l'activité courante, et la demande pour leur application à des cas concrets est en forte croissance tant au niveau national que régional et local.

Au sein de la direction de la Méthodologie, une unité qualité est chargée de s'assurer de la qualité des processus et d'aider à leur amélioration continue.

Répondre à l'exigence accrue de qualité

Eurostat, le service statistique de l'Union européenne, contrôle la qualité des données que lui transmettent tous les États-membres dans le cadre du programme de travail de la statistique européenne. L'Insee doit être en mesure de rendre compte, de prouver la qualité des données qu'il élabore. Plus généralement, les utilisateurs et le grand public sont devenus plus exigeants sur les données qui leur sont fournies et ne font plus confiance *a priori*.

L'unité Qualité doit aussi favoriser la standardisation des processus de production, ce qui se traduirait par des économies de moyens, par une meilleure répartition de la charge de travail. Elle doit aussi mettre en place progressivement un cadre harmonisé pour la production et la conservation de la documentation des processus.

Pour répondre aux demandes croissantes et de plus en plus complexes qui se manifestent, il est indispensable de développer l'innovation. C'est le rôle de la mission Innovation. Ainsi, l'Insee s'efforce de développer la collecte multi-mode, c'est-à-dire le fait que, pour une même enquête, certaines réponses se fassent

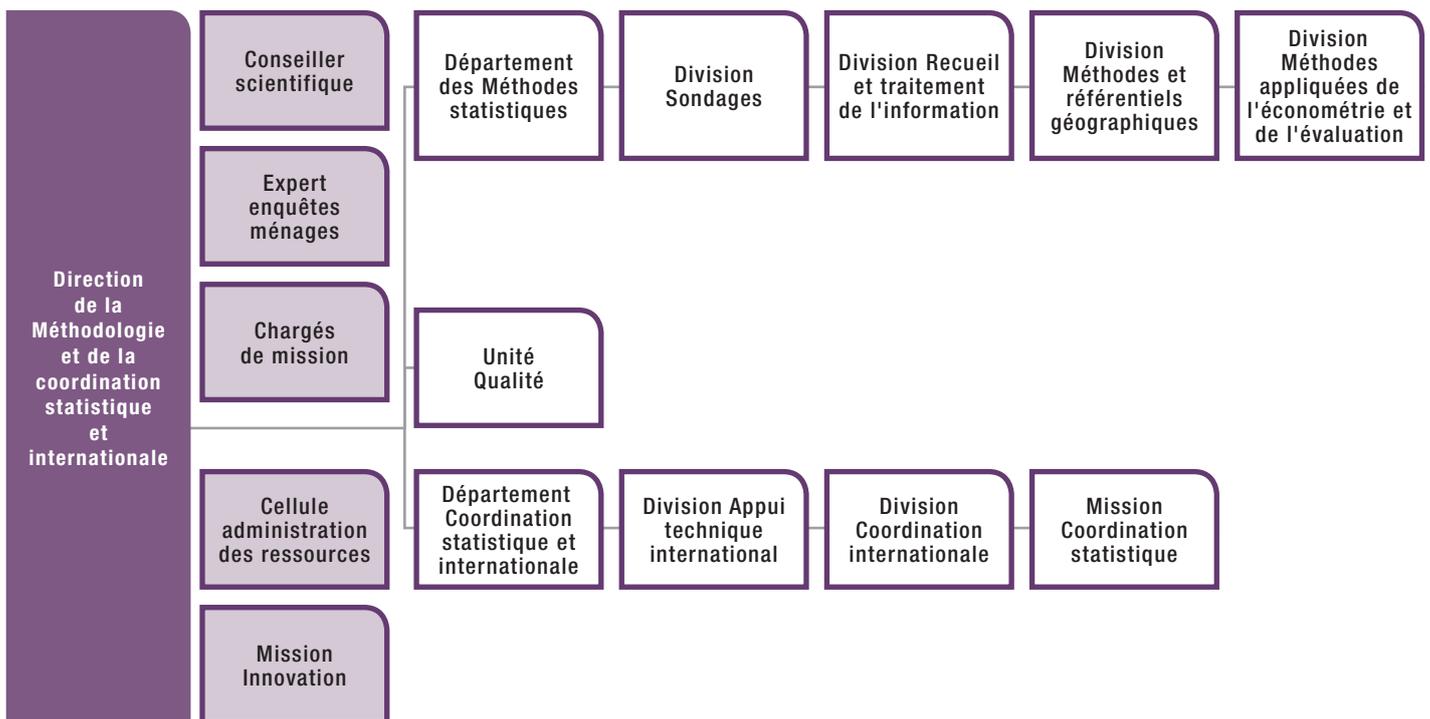
à l'aide d'un questionnaire traditionnel en face à face, mais aussi sur papier, par téléphone et, de plus en plus, par internet. Or l'expérience montre que les réponses ne sont pas les mêmes selon le support. Il faut développer des méthodes pour limiter le biais ainsi introduit, et s'efforcer de le corriger ; les réflexions portent en particulier sur la manière de poser les questions. D'autres travaux en cours concernent la mesure subjective et objective du bien-être et des inégalités, dans la continuité des recommandations du rapport Stiglitz.

Coordonner le service statistique public

L'influence grandissante de l'Europe s'exerce aussi en matière statistique, et l'unicité de la parole de la France face à ses partenaires européens représente désormais un enjeu majeur, pour garantir la qualité de l'ensemble des statistiques produites, mais surtout pour promouvoir

la compétence et les enjeux nationaux. Largement plus de la moitié de la production du service statistique public relève désormais de règlements européens, et il s'avère indispensable pour l'Insee de promouvoir, auprès des partenaires, ses préoccupations et ses méthodes. Dans ce cadre, il est devenu essentiel de coordonner le programme du service statistique public, de débattre de ses orientations, d'organiser sa répartition entre l'Insee et les services statistiques ministériels, et de garantir sa qualité. C'est la mission du département de la Coordination statistique et internationale. La création de la direction de la Méthodologie ne s'est en effet pas traduite par la création d'une direction supplémentaire à l'Insee. L'ancienne direction de la Coordination statistique et des relations internationales a été supprimée. Ses activités ont été reprises en partie par la nouvelle direction de la Méthodologie, en particulier la mission de coordination de l'ensemble du système statistique public et des relations internationales.

Organigramme de la direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale



Sirus, un nouveau répertoire pour les statistiques d'entreprises

L'Insee dispose désormais de Sirus, Système d'identification au répertoire des unités statistiques. Ces unités statistiques peuvent être des sociétés ou des entreprises individuelles, mais aussi des groupes et des « entreprises profilées ». Celles-ci résultent d'une opération de découpage des groupes, et sont définies comme des regroupements d'unités légales, disposant d'une certaine autonomie de décision. Ce nouveau répertoire va être utilisé comme base de sondage pour tirer les échantillons des enquêtes sur le système productif. Il va aussi permettre de mesurer la charge que représentent ces enquêtes pour les répondants.

L'Insee dispose de longue date du répertoire Sirene, qui regroupe toutes les entreprises et tous les établissements présents sur le territoire. Mais il s'agit d'unités légales, qui ne sont pas toujours les plus pertinentes pour la statistique et pour l'analyse économique. Le problème n'est pas nouveau puisque, dès 1980, l'Insee a mis en place une enquête recensant un nouveau type d'unités, les groupes d'entreprises, un groupe étant un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et contrôlées par une même société.

Les réorganisations au sein des groupes sont fréquentes, et entraînent souvent des modifications dans la statistique d'entreprises sans signification économique. En 1993, le règlement européen sur les unités statistiques définissait l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes », ce qui la rapprochait d'une notion d'unité significative économiquement. Mais, ce règlement n'a été appliqué depuis lors en France et dans la plupart des pays qu'en considérant que « la plus petite » combinaison d'unités légales était l'unité elle-même.

En pratique, une unité légale indépendante est une entreprise au sens de ce règlement.

Le problème se pose pour les unités légales appartenant à des groupes. Pour un groupe de petite taille, il est légitime de considérer qu'aucune des unités le composant ne dispose d'une autonomie de décision suffisante pour être considérée comme une entreprise au sens du règlement. Le groupe dans son ensemble constitue alors une entreprise. Par contre, un groupe comportant de multiples filiales, exerçant des activités souvent assez différentes, peut être décomposé en entreprises dites « profilées » bénéficiant d'une autonomie suffisante. Chacune de ces « entreprises profilées » se compose d'une ou plusieurs unités légales.

La décomposition d'un groupe en unités économiquement pertinentes nécessite ainsi une opération de découpage en son sein dite de profilage. Les groupes Peugeot et Renault ont été les premiers à être profilés, pour leur partie construction automobile, en étroite collaboration avec eux. Depuis la fin 2009, l'Insee pilote un groupe d'expertise européen consacré à ce sujet. Fin 2012, une vingtaine de groupes sont profilés, comportant au total une cinquantaine d'entreprises au véritable sens du règlement européen. Des contacts sont en cours avec 60 autres grands groupes.

Les groupes de taille intermédiaire, environ 1 600, seront profilés grâce à une méthode partiellement manuelle et partiellement automatisée.



De Sirene à Sirius

La disponibilité des premiers groupes profilés a remis en avant le règlement de 1993, qui prévoyait aussi la création d'un répertoire des unités significatives d'un point de vue économique. C'est ainsi qu'est né le projet Sirius, qui s'est concrétisé en 2012.

Ce répertoire a été constitué à partir de Sirene. La première étape a consisté à supprimer les unités non pertinentes économiquement : plus d'un million de Sociétés civiles immobilières familiales et plus d'un million de gérants d'entreprises, ainsi que de nombreux autres cas particuliers.

Les entreprises unités économiques des groupes déjà profilés ont ensuite été introduites, en complément de leurs unités légales. Il en sera de même pour les autres grands groupes au fur et à mesure de leur profilage.

Sirius a également été enrichi en introduisant des variables comme *la cessation statistique* ou *le chiffre d'affaires*. Une variable indique aussi *la catégorie d'entreprises*, au sens précisé par un décret de 2008, qui en distingue quatre : microentreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises (voir encadré). Ces variables sont mises à jour annuellement, en fonction de l'information disponible.

Au-delà de sa fonction de répertoire, Sirius servira de base de sondage. En effet, pour toutes les enquêtes auprès des entreprises pour lesquelles cela est pertinent, ce sont désormais les entreprises au sens économique qui seront interrogées. Les réponses seront ainsi plus significatives dans le cas des entreprises appartenant à des groupes profilés. Sur un thème donné, il sera possible d'interroger l'unité ou les unités du groupe directement concernées, et seulement elles. Ainsi, pour une enquête sur la recherche-développement, seules les entreprises du groupe qui pratiquent cette activité seront sollicitées. Les responsables

Quatre catégories d'entreprises

La loi de Modernisation de l'économie de 2008 prévoyait que, pour les besoins de l'analyse statistique et économique, les entreprises soient réparties en quatre catégories. Ces catégories ont été ensuite définies précisément dans un décret pris à la suite des travaux d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique :

- les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- les grandes entreprises sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

d'une enquête demanderont une extraction de Sirius en fonction de leurs critères de sélection, par exemple le secteur d'activité. Ils tireront ensuite l'échantillon d'entreprises qu'ils devront interroger, en utilisant les variables qui figurent dans Sirius pour avoir l'échantillon permettant la meilleure précision pour un coût donné. Il restera toutefois légitime d'interroger des unités légales ou des établissements lorsqu'on s'intéressera par exemple au droit social ou à la dimension locale.

Dans Sirene, une entreprise ne peut être supprimée que si sa disparition est certaine. En effet, une entreprise qui aurait été supprimée à tort serait pénalisée par la perte de son numéro Siren. Il en résulte que Sirene contient des entreprises qui ont cessé toute activité mais qui existent encore juridiquement. Dans Sirius, il est possible d'éliminer une entreprise dont on a une présomption très forte qu'elle n'exerce plus d'activité, par exemple si aucune liasse fiscale ou aucune déclaration de TVA ne parvient pendant deux ans. Une entreprise ainsi éliminée ne pourra plus figurer à tort dans un échantillon. Il est prévu que le système sera affiné en calculant pour chaque entreprise une probabilité d'existence.

Sirius permettra de progresser dans la réalisation d'un autre objectif : la maîtrise de la charge de réponse pour les enquêtes auprès des entreprises. Pour cela, le répertoire mémorisera l'appartenance d'une entreprise à tous les échantillons d'enquêtes du Service statistique public.

Sirius évitera ainsi qu'une même entreprise interrogée pour une enquête ne fasse partie de l'échantillon d'une enquête ultérieure si cela est possible, par exemple si la nouvelle enquête n'est pas exhaustive pour la catégorie de taille à laquelle l'entreprise appartient : on pratiquera ainsi une coordination négative, notamment pour les PME.

Simultanément, le temps passé par une entreprise pour répondre à une enquête est désormais systématiquement demandé et sera aussi indiqué dans le répertoire. Ce temps est celui indiqué explicitement par l'entreprise si elle a répondu, ou bien est un temps moyen mesuré lors des tests de l'enquête. Il sera ainsi possible de connaître le temps total passé par les entreprises pour répondre à une enquête donnée, selon diverses caractéristiques comme la taille ou le secteur d'activité. Il sera aussi possible d'évaluer, pour chaque grand groupe, le temps total nécessaire pour répondre aux enquêtes du Système statistique public. La charge globale que représente la réponse pour les entreprises aux enquêtes publiques pourra ainsi être mesurée pour toutes les entreprises.

Sirius est un outil destiné aux services statistiques et ne pourra être consulté que par eux. En effet, la plupart des informations qui y figurent relèvent du secret statistique. D'importantes mesures de précaution ont été prises pour préserver ce secret.

L'enquête sans-domicile renouvelée avec succès

En 2012, l'Insee et l'Institut national des études démographiques ont renouvelé l'enquête auprès des sans-domicile menée en 2001. Pour cette nouvelle édition, la méthode spécifique de tirage de l'échantillon a été aménagée, notamment pour pouvoir collecter de l'information auprès de personnes non francophones. La collecte s'est déroulée dans de bonnes conditions sur le terrain, malgré les difficultés liées à l'interrogation de personnes en grande difficulté. Il va être ainsi possible d'actualiser les données sur le nombre des sans-domicile, sur leurs caractéristiques socio-démographiques, sur les causes de leur situation.

L'enquête sans-domicile a couvert un spectre très large de thèmes. Les personnes étaient d'abord interrogées sur leurs conditions d'hébergement ou de non-hébergement, leur parcours résidentiel et l'éventuelle recherche d'un logement personnel stable. Les questions portaient ensuite sur les revenus, les difficultés financières, la situation vis-à-vis du marché du travail, la formation et l'expérience professionnelle. Une attention particulière était accordée à la santé. Des questions portaient également sur la famille et l'enfance, souvent très perturbée, et plus généralement sur les événements de la vie, ainsi que sur la participation à la vie sociale.

Les enquêtes auprès des ménages sont généralement menées en interrogeant les personnes chez elles, après avoir tiré un échantillon de logements. Elles ne couvrent pas les personnes vivant dans des communautés, en particulier les centres d'hébergement pour sans-domicile, et ne peuvent atteindre les personnes qui vivent dans des lieux non prévus pour l'habitation, et en particulier celles qui vivent dans la rue. En conséquence, elles ne fournissent aucun renseignement sur le nombre de ces personnes, et sur leurs caractéristiques socio-démographiques.

L'INSEE et l'INED organisent une étude dans les lieux d'hébergement et de restauration



SD

Les représentants de l'INSEE ou de l'INED demanderont à certains d'entre vous de répondre à leurs questions.

Vos interlocuteurs sont soumis au secret professionnel. Vos réponses seront donc anonymes et confidentielles.

L'INSEE et l'INED vous remercient de votre amabilité.

Les premières tentatives pour combler cette lacune datent des années 1990. Dans le cadre du Cnis, l'Ined mène, en 1995 et 1998, deux enquêtes pilotes à Paris. Ces expériences montrent que des

enquêtes de même nature, représentatives au niveau national, sont possibles et qu'elles peuvent fournir des informations pertinentes.

La première enquête nationale est ainsi réalisée en 2001. C'est d'ailleurs la première de ce type en Europe. Sa complexité et son coût font qu'elle n'a été renouvelée qu'en 2012.

L'enquête est menée auprès des « sans-domicile », définis précisément comme les personnes qui ont recours aux services d'hébergement proposant pour quelques jours ou quelques mois un hébergement gratuit ou quasi gratuit, et comme les « sans-abri » qui vivent dans la rue ou dans des abris de fortune (plus généralement dans des lieux non prévus pour l'habitation).

Un contact dans les services d'aide

Ces sans-domicile peuvent être contactés lors de leurs visites dans les services d'aide qu'ils fréquentent. Les personnes qui ont recours aux services d'hébergement sont enquêtées dans ces services. Pour les « sans-abri », l'approche ne peut être qu'indirecte, et la méthode choisie est d'interroger les personnes qui fréquentent les distributions gratuites de repas. Cette méthode n'est donc pas exhaustive, puisqu'elle manque les sans-abri qui ne se rendent pas dans ces distributions de repas. A l'inverse, elle prend en compte des personnes logées fréquentant ce type de services.

D'autres types de services auraient pu être retenus, comme l'accueil de jour, la distribution de vêtements ou encore l'aide médicale ou juridique. Une opération qualitative a toutefois montré qu'une très faible proportion de sans-domicile recourait uniquement à ce type de services.

La définition retenue exclut les personnes qui, faute de mieux, louent une chambre d'hôtel, sont hébergées par des amis ou squattent un logement. Ces personnes sont prises en compte lors des recensements.

L'enquête de 2001 avait permis d'estimer à environ 86 000 le nombre de personnes sans-domicile en France métropolitaine une semaine du mois de janvier 2001 ; 4 084 personnes francophones avaient été interrogées et leur situation décrite par 920 variables. L'enquête avait ainsi permis de rassembler des données très complètes sur le profil de ces personnes, leur situation sur le marché du travail, leurs conditions de vie quotidiennes, et sur les processus qui les avaient conduites à se retrouver sans domicile. Elle avait fait apparaître notamment qu'un quart des « sans-domicile » a été durant l'enfance placé en famille d'accueil ou en foyer spécialisé. Par ailleurs, les sans-domicile souffrent deux fois plus souvent que le reste de la population de maladies graves ou chroniques.

En 2012, le champ de l'enquête a été élargi : ont été inclus en particulier les services ouverts dans le cadre du plan Grand froid, les services de petits déjeuners et les haltes de nuit proposées par les associations. Par ailleurs, l'enquête fournira des informations sur les non-francophones. En effet, selon les associations consultées, leur nombre a nettement augmenté, ce qui rendait leur interrogation encore plus utile. En 2001, les non-francophones avaient été dénombrés mais n'avaient pas été interrogés.

La collecte a été effectuée du 23 janvier au 3 mars 2012. Le choix d'une période hivernale, comme en 2001, permet d'espérer atteindre le maximum de sans-domicile. C'est en effet à ce moment de l'année que les personnes sans domicile fréquentent le plus les structures d'aide, et qu'en conséquence l'offre de services est la plus importante.

L'enquête porte sur les agglomérations de 20 000 habitants et plus. Cependant, 80 agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants ont été échantillonnées, des données ont été recueillies sur les services y exerçant une activité. Une enquête méthodologique y a été menée par l'Ined. Ces données permettront d'extrapoler les résultats de l'enquête à l'ensemble des agglomérations de plus de 5 000 habitants.

4 500 questionnaires recueillis « en face à face »

Un questionnaire, équivalent de celui de 2001 pour permettre les comparaisons, a été réalisé. Il prend cependant en compte les évolutions intervenues depuis la dernière enquête. Le questionnaire est passé par un enquêteur en face à face auprès de personnes francophones, l'interview durant environ une heure.

Les interviews ont demandé une forte motivation de la part des 600 personnes impliquées, 430 enquêteurs et 170 accompagnateurs, en raison de leur durée, mais aussi de la difficulté du questionnaire pour les enquêtés. Plusieurs d'entre eux ont vécu douloureusement certaines questions, qui renvoyaient à leurs difficultés de vie.

Au total, 4 500 questionnaires exploitables ont été recueillis en face à face. Concernant les non-francophones, il n'était pas possible de prévoir un questionnaire en face à face. Cela aurait exigé une mobilisation d'interprètes de différentes langues le jour de la visite, les personnes étant sélectionnées à ce moment précis. En conséquence, un questionnaire papier auto-administré a été préparé, en 14 langues : 1 500 non-francophones ont ainsi participé à l'enquête.

Les premiers résultats de l'enquête seront publiés au deuxième trimestre 2013.

L'enquête Sans-Domicile 2012 s'inscrit par ailleurs dans le souci de contribuer à la mise sur pied d'un système cohérent et efficace de mesure des situations de mal-logement ou d'exclusion du logement. En effet, une enquête Logement, sous sa forme traditionnelle, sera menée en 2013. La combinaison des deux enquêtes, à des dates proches, permettra de disposer d'un panorama complet des situations de logement.

Un échantillon tiré selon une méthode très spécifique

Le tirage de l'échantillon a repris la méthode utilisée pour ce type d'enquêtes, tout en l'adaptant pour prendre en compte la nécessité de disposer d'informations concernant les non-francophones.

Dans une première étape, un échantillon de 80 agglomérations de 20 000 habitants et plus est tiré, proportionnellement à un critère de taille tenant compte de leur population et de leur capacité d'hébergement pour les personnes en difficulté. Dans ces agglomérations, un répertoire exhaustif des services d'hébergement et de distributions de repas est constitué. Cette opération a nécessité une collaboration active des acteurs sociaux : associations, collectivités locales, administrations. Dans le même temps, les services ouverts dans le cadre du plan Grand froid sont répertoriés.

Dans une deuxième étape, un échantillon de 1 600 « visites » est tiré, une visite étant définie comme la réalisation d'un service un jour donné. Les refus de coopération des services tirés au sort ont été extrêmement rares, grâce au soutien des principales associations, consultées tout au long de la préparation de l'enquête, et à la mobilisation de tous les acteurs de l'enquête.

Dans une troisième et dernière étape, un dénombrement des personnes et un tirage au sort des utilisateurs des services sont effectués pour chaque visite, à partir d'une liste d'usagers s'il en existe une ou, par exemple, dans le cas des services de repas en intérieur, selon l'ordre de passage à l'entrée ou à la sortie du service. La sélection des personnes est réalisée à partir d'une table fournie aux enquêteurs indiquant les numéros des personnes à contacter.

Pour l'exploitation de l'enquête, il faut ensuite attribuer un « poids » à chaque personne interrogée. Le problème à résoudre est particulièrement complexe, en raison de la méthode de tirage de l'échantillon, mais aussi parce qu'une personne qui fréquente souvent les services a une probabilité plus forte de faire partie de l'échantillon qu'une personne qui les fréquente moins souvent.



Insee Ambition 2015 : bilan à mi-parcours

L'Insee a lancé en 2009 une réflexion approfondie sur ses orientations à moyen terme. Cette réflexion a conduit à l'élaboration d'un programme, Insee Ambition 2015, pour la période 2010-2015. À mi-parcours, le bilan de la réalisation de ce programme s'avère satisfaisant.

À la fin de la décennie 2000, l'Insee est fortement sollicitée, notamment suite aux travaux menés pour le moyen terme du Conseil national de l'information statistique. Les demandes portent principalement sur l'environnement et le développement durable, sur une meilleure connaissance des inégalités, sur la mise à disposition d'informations finement localisées, nécessaires au pilotage des politiques publiques décentralisées. Les demandes émanant de l'Union européenne sont également de plus en plus prégnantes.

Dans le même temps, une baisse sensible des effectifs apparaît inévitable : les départs à la retraite, nombreux compte tenu de la pyramide des âges des agents, ne sont que partiellement compensés.

L'Insee a donc dû se réorganiser pour être plus efficace, mais a bénéficié pour cela d'opportunités nouvelles permises notamment par l'exploitation croissante des fichiers administratifs et par l'apport des nouvelles technologies.

Quatre ambitions majeures pour être au rendez-vous des problématiques futures

Dans cette optique, l'Insee a élaboré un programme baptisé Insee Ambition

2015. Sous l'accroche générale « l'Insee au rendez-vous des problématiques de demain », il détaille quatre ambitions :

- Accroître notre impact dans le débat public, c'est-à-dire optimiser nos stratégies de diffusion et de communication et le choix des sujets objets de communication.
- Mettre l'excellence technique et l'innovation au cœur de nos travaux.
- Anticiper et nous organiser pour être plus réactifs.
- Dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir nos missions et répondre à de nouvelles demandes.

En lien avec ces orientations porteuses à moyen terme et pour moderniser son image, l'Insee a modifié son identité visuelle. « *Mesurer pour comprendre* » est la signature de l'Insee qui accompagne désormais le sigle de l'Institut. Elle exprime à la fois la nature des missions de l'Insee, la mesure, et leur finalité, servir et éclairer le débat public. Ce choix découle d'une large consultation auprès des utilisateurs de la statistique et de l'ensemble du personnel.



Pour concrétiser ces quatre ambitions, un plan transversal retrace les actions à conduire par l'ensemble des unités

Visite du ministre de l'Économie et des finances à la Direction Régionale du Languedoc-Roussillon le 24 septembre 2012

Le ministre de l'Économie et des finances, Pierre Moscovici, s'est rendu à Montpellier le 24 septembre 2012 pour visiter les services régionaux de son ministère. À l'Insee, il a été accueilli par le directeur général Jean-Luc Tavernier et le directeur régional Francis Vennat. Il a rencontré les chargés d'étude de l'Action régionale, puis les agents de la Division chargée des enquêtes auprès des ménages et, enfin, ceux de la division Recensement de la population.

Lors de son allocution le Ministre a réaffirmé son attachement à l'indépendance professionnelle de l'Insee pour réaliser les statistiques et les études nécessaires au débat public. Il a souhaité que les nouvelles conditions d'emploi des enquêteurs soient



rapidement mises en place. Il a également évoqué le Centre statistique de Metz. Le conseiller social du ministre François Adam a ensuite rencontré les organisations syndicales.



Francis Vennat, Pierre Muller, Etienne Traynard et Jean-Luc Tavernier

de l'Insee. Ce plan se traduit par 70 actions. Chacune est rattachée à une ambition, une unité responsable est désignée, pour certaines actions des unités sont associées. Le calendrier de réalisation est précisé, ce qui rend possible de dresser un bilan à mi-parcours, action par action.

Ainsi, les actions prévues sur le développement durable sont quasiment toutes réalisées, qu'il s'agisse de proposer des indicateurs nationaux ou territoriaux, de développer un système d'information sur les entreprises, de mieux mesurer la consommation des ménages en lien avec le développement durable.

Pour répondre, au moindre coût, à la croissance des besoins en données infra-communales, il est prévu d'investir dans le géo-référencement. L'objectif est de rénover l'outil de production et de diffusion de données géo-référencées. La première phase du projet est accomplie, et les autres travaux avancent conformément au calendrier.

La mise en œuvre d'autres actions relatives aux données localisées, en particulier celle concernant l'approfondissement de la connaissance localisée des revenus, est plus délicate et a pris un léger retard.

Un exemple d'utilisation des nouvelles technologies prévoit la possibilité de répondre par internet au recensement. Elle est actuellement en phase expérimentale et sa généralisation se fera à un horizon sans doute plus lointain que prévu.

Selon les nouvelles normes européennes de comptabilité nationale, la recherche et développement fait désormais partie de l'investissement. Cette modification conceptuelle rend nécessaire le recueil d'information sur la durée de vie de la recherche et développement. Les travaux se déroulent conformément au calendrier et permettront d'avoir des estimations fiables lors du prochain changement de base des comptes nationaux.

Moderniser le management et l'organisation l'institut

L'amélioration de la gestion des ressources humaines fait également partie des ambitions de l'Insee. L'innovation la plus

importante concerne les enquêteurs de l'Insee : anciennement vacataires, ils ont acquis le statut de contractuels dans le cadre de la loi visant à réduire la précarité dans le Fonction publique. Cette opération est engagée, et le nouveau statut entre effectivement en application le 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs un référentiel des métiers et des compétences a été élaboré pour l'ensemble des catégories d'emploi, à l'image de ceux utilisés dans l'ensemble de l'administration. De tels référentiels facilitent le pilotage de la politique de ressources humaines et apportent une aide à la construction des parcours professionnels. Cette action a été mise en œuvre dans des délais proches des objectifs fixés.

Enfin, une réflexion a été menée sur l'intérêt de créer au sein de l'institut une entité ayant pour missions d'élaborer et de promouvoir les bonnes méthodes et pratiques en matière statistique et de mettre en place, progressivement et de manière coopérative, un cadre d'assurance qualité. Elle a abouti à la création d'une nouvelle direction de la Méthodologie et de la coordination statistique, mise en place le 1^{er} septembre 2012 (voir page 9).

60 % des objectifs ont été atteints

Au-delà de ces quelques exemples caractéristiques, et dans un bilan plus global, il ressort que : 60 % des actions prévues ont été réalisées, ou sont en passe de l'être conformément au calendrier initial ; 30 % ont pris un certain retard, quelquefois faute de moyens humains disponibles. Enfin 10 % d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre ou ont été abandonnées.

Il faut souligner que les premières années du programme Insee Ambition 2015 se sont déroulées dans des conditions plus difficiles encore que celles qui étaient anticipées. La création d'un nouveau centre de l'Insee à Metz, décidée en 2008 par le Premier ministre, a mobilisé beaucoup d'énergie, d'autant qu'elle s'est heurtée à des résistances et à des difficultés de réalisation matérielle. En outre, les dépenses de fonctionnement de l'Insee ont été réduites plus qu'il n'était prévu.



Les grandes opérations de l'Insee

23

- 24** L'Insee mesure le chômage, la croissance, l'évolution des prix
- 26** L'Insee recense la population
- 28** L'Insee diffuse très largement ses statistiques
- 30** L'Insee réalise des enquêtes auprès des entreprises et des ménages
- 32** L'Insee exploite les fichiers administratifs
- 34** L'Insee gère des grands répertoires : Sirene et BRPP
- 36** L'Insee établit des diagnostics conjoncturels
- 38** L'Insee analyse les grandes questions économiques et sociales
- 40** L'Insee conduit des études avec ses partenaires régionaux, et éclaire les enjeux régionaux et locaux

L'Insee mesure le chômage, la croissance, l'évolution des prix

L'Insee publie tous les trimestres une estimation du taux de chômage et du taux de croissance, et tous les mois l'indice des prix à la consommation. L'Insee consacre des moyens importants pour obtenir des estimations fiables et précises de ces indicateurs. Ils sont établis selon des principes et des méthodes homogènes au niveau européen et international, ce qui permet des comparaisons pertinentes entre pays.

La définition retenue pour le chômage est celle du BIT (Bureau International du Travail, agence spécialisée de l'ONU) : pour qu'une personne sans emploi soit considérée au chômage, il faut qu'elle soit disponible pour travailler et qu'elle recherche activement un emploi. Cette définition ne prend pas en compte les raisons pour lesquelles elle se trouve dans cette situation, ni le fait qu'elle soit inscrite ou non en tant que demandeur d'emploi, et qu'elle soit ou non indemnisée.

La mesure du chômage, du sous-emploi et du halo du chômage, repose sur l'enquête Emploi. Chaque trimestre 100 000 personnes sont interrogées. Cet échantillon important permet une évaluation fiable du taux de chômage. Pour améliorer encore la précision des résultats, l'enquête est prolongée par une enquête auprès des non-répondants. Les résultats sont publiés deux mois après la fin de chaque trimestre. Ils comportent des estimations du taux de chômage global et décomposé par sexe et âge pour ce trimestre, ainsi que de nombreuses données sur l'emploi.

Un projet de refonte de l'enquête Emploi a été lancé en octobre 2007 : l'échantillon a été augmenté progressivement de moitié ; le questionnaire a été amélioré, pour faciliter sa compréhension par les enquêtés ; l'application de gestion a été entièrement refondue, la nouvelle version entrant en exploitation le 1^{er} janvier 2013.

Le fait de retenir une définition internationale permet des comparaisons significatives du taux de chômage en France et dans les autres pays. De plus, l'enquête Emploi fait partie d'un dispositif d'enquêtes semblables harmonisées entre les différents pays de l'Union européenne, dites « enquêtes Forces de travail ». Les questions posées pour appliquer la définition du BIT ont été harmonisées dans le cadre d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, en accord avec les États-membres.

La Comptabilité nationale

80 agents participent, au sein de l'Insee, à l'élaboration des comptes nationaux annuels et trimestriels.

Principales sources mobilisées

La statistique structurelle d'entreprises, les données des douanes et de la balance des paiements, la comptabilité budgétaire, tous les indicateurs conjoncturels publiés par les autres directions statistiques de l'Insee.

25 000 séries diffusées

- Sur les agrégats économiques : le PIB, la consommation, les importations et les exportations, l'investissement, les variations de stocks ; l'emploi ; le revenu disponible des ménages ; la dette et le déficit publics ; le taux de marge des entreprises non financières. Des données pour 12 secteurs institutionnels et 88 branches d'activité.
- Des données trimestrielles et annuelles, partiellement disponibles depuis 1949.

Des publications annuelles

3 *Insee Première*, *L'Économie française*, 32 *Informations Rapides*, 11 publications méthodologiques

Une personne est considérée comme ayant un emploi même si elle travaille à temps très partiel. C'est pourquoi une notion complémentaire, le sous-emploi, a été introduite pour décomposer les personnes qui travaillent à temps partiel et souhaiteraient travailler davantage, ou qui sont en chômage technique ou partiel. D'autres personnes souhaiteraient travailler mais en sont empêchées pour différentes raisons : elles sont classées dans un « halo » du chômage.

La mesure de la croissance

L'Insee publie le taux de croissance du Produit intérieur brut chaque trimestre, 45 jours après la fin du trimestre. Cette publication a un fort retentissement.



Ce taux de croissance est obtenu grâce à l'élaboration de comptes trimestriels. Ceux-ci sont eux-mêmes établis en cohérence avec les comptes nationaux annuels plus complets et plus précis, mais disponibles plus tardivement. La confection des comptes nationaux utilise un très grand nombre de données statistiques, sur la consommation, sur les comptes des entreprises et ceux des administrations publiques, sur les prix de détail et de production, sur les exportations et les importations notamment. Au-delà du taux de croissance, les comptes nationaux fournissent des données sur la production de biens et services à niveau fin, la consommation et les revenus des ménages, les résultats des entreprises, les grands agrégats de finances publiques, le tout dans un cadre cohérent.

Les comptes nationaux sont établis selon le SEC, Système européen des comptes, adopté par tous les membres de l'Union européenne. Ce système a été élaboré en droite ligne du SCN, Système de comptabilité nationale établi dans le cadre de l'ONU, et qui a été adopté par la grande majorité des pays membres. Les taux de croissance, et plus généralement les données des comptes nationaux, sont ainsi comparables entre les pays.

L'évolution des prix

Autour du 13 de chaque mois, l'Insee publie l'IPC, indice des prix à la consommation, qui fournit l'évolution des prix au cours du mois précédent, ainsi qu'une décomposition fine en une centaine de postes. Cet indice permet de suivre l'évolution des tensions inflationnistes au sein de l'économie française. C'est aussi la référence pour déterminer l'évolution de certaines dépenses et de certains revenus.

Chaque mois, les enquêteurs de l'Insee se rendent dans 27 000 points de vente et y effectuent 200 000 relevés. Les prix des mêmes articles sont relevés, mois après mois, dans les mêmes points de vente. Ces prix relevés sur le terrain sont complétés par des prix collectés chaque mois de manière centralisée auprès d'organismes nationaux ou régionaux tels que EDF ou la SNCF. Une enquête spécifique est menée pour les loyers. L'ensemble que

constituent les biens et services dont les prix sont suivis est représentatif de la consommation des ménages. Chaque bien ou service a un poids dans le calcul de l'indice correspondant à son importance dans la consommation.

L'échantillon des produits et services suivis est actualisé tous les ans pour tenir compte de la disparition de certains produits, de l'apparition de produits nouveaux et de l'évolution des comportements de consommation.

200 enquêteurs et 90 agents

en région et de la direction générale participent à la détermination de l'IPC

27 000 points de vente visités

200 000 prix relevés

chaque mois dans toute la France

40 000 tarifs relevés

(SNCF, électricité...)

Pour se rapprocher de la perception des ménages, l'Insee publie des indices de prix par catégories de ménages, calculés à partir de la structure de consommation de ces catégories : couple sans enfant, avec un enfant, deux enfants, trois enfants ou plus, famille monoparentale, personne seule par exemple ; ou encore ménage faisant partie des 20 % les plus modestes, ou des 20 % les plus aisés.

L'Insee calcule aussi l'IPCH, indice de prix à la consommation harmonisé. Cette harmonisation concerne l'Union européenne, l'indice harmonisé étant établi selon les mêmes principes par tous les pays membres. Ces principes ne diffèrent que légèrement de ceux utilisés pour le calcul de l'indice des prix à la consommation français, et les évolutions de l'IPCH et de l'IPC sont très proches.



L'Insee recense la population

Depuis 2004, le recensement de la population se fonde sur des enquêtes annuelles, l'ensemble du territoire étant couvert au cours de cycles de cinq ans. Les objectifs visés lors du lancement de cette méthode sont atteints : des résultats régulièrement mis à jour et diffusés aux dates prévues, une charge de travail mieux répartie dans le temps qu'avec les recensements exhaustifs.

Le recensement de la population est une institution ancienne. En France, le premier date de 1801, soit de plus de deux siècles. Un recensement était généralement organisé tous les cinq ans jusqu'à la seconde guerre mondiale. C'était la seule source statistique dans bien des domaines.

Le recensement permet également d'évaluer précisément, à tous les niveaux géographiques, les principales caractéristiques socio-démographiques de la population. Il apporte également des informations détaillées sur le parc de logements.

Depuis 2004, le recensement est fondé sur des enquêtes annuelles. L'ensemble du territoire est recensé au cours d'un cycle de cinq ans. La méthode est différente selon la taille des communes. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la population de 8 % des logements est recensée chaque année. À la fin d'un cycle de 5 ans, 40 % de la population de chaque commune est recensée. Ainsi, pour ces communes, le recensement n'est pas exhaustif. L'intérêt est évidemment de réduire sensiblement le coût de l'opération pour les finances publiques, mais aussi la charge de réponse pour les personnes concernées. Il en résulte une légère perte de précision, mais celle-ci est apparue tout à fait acceptable, d'autant que la qualité de la collecte peut être mieux contrôlée et les omissions réduites.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la perte de précision aurait été trop forte en appliquant la

65 800 000 habitants au 1^{er} janvier 2013

26 2 millions de femmes de plus que d'hommes

16 millions de moins de 20 ans

5,5 millions de plus de 75 ans

Avec le développement de la statistique publique, les recensements sont devenus plus espacés, tout en restant indispensables. Leur première fonction est d'établir avec précision la population légale des communes et des autres circonscriptions administratives : 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent, en particulier pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'État aux communes, mais aussi par exemple pour la rémunération des personnels de la fonction publique territoriale ou l'implantation des pharmacies.

même méthode. Ces communes sont réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants ont été recensées.

Chaque année, le recensement a lieu dans plus de 8 000 communes, qui sont les partenaires de l'Insee pour organiser la collecte. Elles recrutent les 22 000 agents recenseurs qui visitent plus de 4 millions de logements et interrogent plus de 9 millions de personnes. Sur le terrain, la collecte se déroule en début d'année, entre la mi-janvier et la mi-février. Cela donne le maximum de temps pour établir les nouvelles populations légales avant la fin de l'année.

Le recueil des informations se fait de manière traditionnelle. Des agents recenseurs remettent à chaque ménage une feuille de logement et des bulletins individuels à remplir. En 2012, la possibilité de répondre par internet a été testée pour la première fois dans quelques communes. Les questionnaires des personnes qui répondent en ligne n'ont plus alors à être saisis. Il est en outre possible d'introduire des contrôles en temps réel. Ce test de 2012 a donné des résultats positifs, et la possibilité de répondre en ligne va être progressivement généralisée dans les années à venir.

Une méthode qui a fait ses preuves

Jusqu'en 1999, les recensements étaient exhaustifs : tous les habitants du pays étaient recensés au même moment. À partir de 1993, les méthodologues de l'Insee ont commencé à réfléchir à une méthode de recensement « en continu ». Leurs réflexions ont conduit à la mise au point de la méthode de recensement par enquêtes annuelles.

Cette méthode permet de disposer de résultats plus frais et régulièrement remis à jour. Les derniers recensements effectués selon la méthode traditionnelle étaient espacés de huit ou neuf ans. En fin de période, les populations légales des

communes étaient ainsi très anciennes. Les communes en forte expansion avaient la possibilité d'effectuer des recensements dits « complémentaires », mais cela ne résolvait que très partiellement le problème. De même, en fin de période, les données fines sur les caractéristiques de la population et des logements avaient beaucoup vieilli. Ceci alors même que la décentralisation avait renforcé les pouvoirs et les responsabilités des collectivités locales.

Chaque année

9 millions d'habitants recensés

par 22 000 agents recenseurs

480 superviseurs de l'Insee

6 200 communautés recensées

4,7 millions de logements recensés

Le recensement par enquêtes annuelles a aussi pour intérêt de lisser la charge financière et humaine de l'opération, pour les grandes communes et pour l'Insee. Les acteurs du recensement, sollicités tous les ans, se professionnalisent. Les campagnes de recensement, du fait de leur ampleur plus réduite, peuvent être mieux organisées et mieux contrôlées.

Par ailleurs, le caractère annuel des opérations a permis de mettre en place un dispositif exigeant d'évaluation et d'amélioration en continu du processus. Une Commission nationale d'évaluation du recensement a été mise en place, et ses évaluations sont positives.

Depuis le lancement de la nouvelle méthode, les délais prévus ont tous été respectés, pour les populations légales comme pour les données sur la population et les logements. Compte tenu de la nouveauté et de la complexité de l'opération, le défi était réel, et il a été relevé.

La qualité des résultats n'a pas été globalement mise en cause, malgré quelques difficultés pour les populations légales de certaines communes de plus de 10 000 habitants. Le fait que seuls 8 % des logements sont recensés chaque année provoque inévitablement, tous les ans, pour quelques communes, des mouvements non significatifs de hausse ou de baisse de la population. Ceci a été largement expliqué, et les contestations des communes sont rares.

The screenshot shows the INSEE website interface. At the top, there is a search bar with the text 'Chercher sur le site' and a Google logo. Below this is a navigation bar with tabs for 'Thèmes', 'Bases de données', 'Publications et services', 'Régions', 'Définitions et méthodes', and 'Accès par public'. The main content area is titled 'Publications et services' and includes a sidebar with a list of categories: 'Collections nationales', 'Collections régionales', 'Dossiers', 'L'Insee en bref', 'Animations interactives', 'Services', 'Abonnements', 'Conditions de rediffusion', 'Mentions légales et crédits', and 'Accessibilité'. The main text area contains sections for 'Consultez les collections et les ouvrages de l'Insee' (with sub-points for national, regional, and dossier collections), 'Autres produits de l'Insee' (mentioning 'fichiers détail'), and 'Zoom sur la rubrique' (explaining that users can access all national and regional publications for free). A 'Voir aussi' section at the bottom right mentions 'INSEE Actualités Magazine'.

L'Insee diffuse très largement ses statistiques

Les internautes trouvent gratuitement sur le site de l'Insee toutes les données statistiques disponibles, ainsi que les informations nécessaires pour les interpréter correctement. Une large gamme de publications permet de couvrir les besoins des différents utilisateurs. Des actions importantes sont menées pour répondre aux attentes des médias, relais indispensable vers un public élargi.

La plupart des instituts statistiques nationaux mettent désormais en accès gratuit sur internet toutes les données dont ils disposent et toutes leurs publications. L'Insee a pris cette décision en 2003. Les utilisateurs trouvent ainsi, sur le site insee.fr, des millions de données de nature diverse : données de cadrage et chiffres-clés ; données historiques et séries chronologiques ; données localisées à la région, à la commune, au quartier ; données détaillées au niveau individuel, anonymisées pour respecter le secret statistique. Pour répondre à des demandes complémentaires d'utilisateurs, l'Insee construit et livre des tableaux payants (10 000 en 2012).

dictionnaire des termes statistiques, très complet, inclut la définition de tous les termes techniques utilisés. Une rubrique « Sources et méthodes » présente la méthodologie des enquêtes et des autres opérations statistiques.

Le site insee.fr est ainsi devenu l'instrument de diffusion privilégié de l'Insee. Le nombre de visites ne cesse de croître : de 10,8 millions en 2004, il est passé à 25 millions en 2012. Toutefois, les enquêtes de satisfaction montrent que, si les internautes sont très satisfaits de la richesse du site, ils ont encore du mal à repérer les données dont ils ont besoin. C'est pourquoi une nouvelle rénovation est en préparation pour améliorer notamment la navigation.

En 2011, une version mobile du site destinée aux consultations sur téléphones portables et tablettes a été mise en place. Les utilisateurs ont accès, sur ce support, aux informations qu'ils recherchent, dans un format adapté.

Les utilisateurs qui ont du mal à trouver une information peuvent faire appel au service Insee Contact. Ce service centralise toutes les questions reçues à l'Insee et apporte des réponses en continu. Il transmet aux experts de l'Institut les questions les plus complexes.

Les internautes ont aussi à leur disposition sur le site de l'Insee ce qui leur est nécessaire pour interpréter correctement les données qui leur sont fournies. Un

Une large gamme de publications

L'Insee édite un ensemble de publications nationales et régionales, consultables et téléchargeables gratuitement sur le site et, pour certaines d'entre elles, disponibles en version papier. *Insee Première* présente en quatre pages les premiers résultats des principales enquêtes et opérations

120 000 visites sur insee.fr par jour
30 000 abonnés à Insee-net Actualité
10 000 abonnés twitters
11 conférences de presse en 2012

statistiques que l'Insee réalise ; 43 numéros ont paru en 2012. *Insee Première* est plébiscité par ses lecteurs : 9 sur 10 en sont satisfaits. Les consultations en ligne et téléchargements sont nombreux avec, en 2012, un maximum de 80 000 pour le numéro consacré au bilan démographique. *Insee Première* en ligne atteint ainsi un nombre de lecteurs beaucoup plus élevé que ne pouvait le faire l'édition papier. Une nouvelle collection de quatre pages, baptisée *Insee Analyses* a été lancée fin 2011. Elle propose, sous une forme pédagogique et accessible à un large public, des résumés de travaux d'analyse macroéconomique ou d'évaluation microéconomique des politiques publiques.

Insee Références est une collection d'ouvrages proposant sur un thème un ensemble de données de référence et d'analyses. Certains sont annuels, comme les produits phares que sont *L'Économie française* et *France Portrait social*, ou comme des ouvrages sur certains secteurs, ou certains thèmes : *Emploi et salaires*, *Revenus et Patrimoine*. D'autres ouvrages sont publiés ponctuellement. Ainsi, en 2012, l'ouvrage sur les *Immigrés et descendants d'immigrés* a rencontré un très large écho.

Économie et statistique est la revue scientifique de l'Insee, largement ouverte aux chercheurs extérieurs à l'Institut. Parmi les livraisons de l'année 2012, on peut mentionner des dossiers consacrés au marché foncier agricole, au salaire minimum, aux enquêtes de victimation.

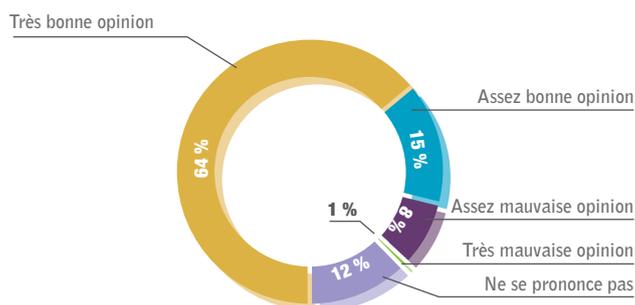
Trois *Notes de conjoncture* sont diffusées chaque année, en mars, juin et décembre, et un *Point de conjoncture* en octobre. Les *Informations Rapides* sont consacrées à la publication des grands indicateurs économiques ; 350 numéros sont parus en 2012.

Les médias : un relais essentiel

La presse écrite et les médias audiovisuels jouent un rôle de relais essentiel pour la diffusion des statistiques et des études de l'Insee. En moyenne, 60 reprises de presse font quotidiennement référence aux travaux de l'Insee.

Les médias sont informés de toutes les publications, et leur date de sortie est annoncée par avance. Au plan national, en 2012, 30 publications ont fait l'objet d'un communiqué de presse, 11 d'une conférence de presse. Les directions régionales de l'Insee organisent également de nombreuses communications en direction de la presse.

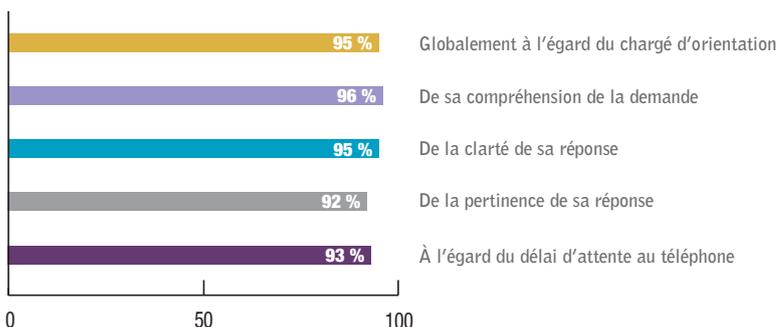
Opinion à l'égard de l'Insee



Sondage IPSOS auprès de 956 personnes en septembre 2012

Le bureau de presse de l'Insee a pour mission de faciliter les mises en relation entre les journalistes et les experts de l'Insee. Ces mises en relation sont quotidiennes, pour des interviews ou des explications techniques. Le bureau de presse répond aussi en continu aux demandes des journalistes : une vingtaine d'appels quotidiens en moyenne, plus de trente en période d'activité intense. Les directions régionales répondent pour leur part aux demandes émanant des médias locaux.

Usagers très satisfaits ou plutôt satisfaits du contact avec le chargé d'orientation dans le cadre d'une demande par téléphone à Insee Contact



Enquête téléphonique BVA auprès de 300 personnes ayant contacté l'Insee en avril 2012

L'Insee réalise des enquêtes auprès des entreprises et des ménages

L'Insee réalise un grand nombre d'enquêtes, qui couvrent un vaste champ économique et social. Ces enquêtes sont décidées dans le cadre du Cnis (Conseil national de l'information statistique), et permettent de plus en plus souvent de satisfaire des obligations communautaires. Elles sont réalisées auprès d'échantillons d'entreprises ou de ménages, tirés de manière à avoir la meilleure précision possible pour un coût donné et en prenant en compte autant que faire se peut la charge de réponse pesant sur les répondants.

Une partie des enquêtes a pour vocation principale le suivi et l'analyse de la conjoncture (voir *L'Insee établit des diagnostics conjoncturels*). Ce sont des enquêtes légères, mensuelles ou trimestrielles, qualitatives ou quantitatives, faites en majorité auprès des entreprises.

les conditions de leur création puis de la survie des nouvelles entreprises trois et cinq ans après leur création.

Certaines enquêtes auprès des ménages sont annuelles : le panel sur les ressources et les conditions de vie des ménages, l'enquête sur les loyers et charges, l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique. Une enquête dite de victimation interroge les personnes sur les actes de violence ou les vols qu'ils ont subis et sur leur ressenti. L'enquête la plus lourde est l'enquête Emploi, qui est menée en continu tout au long de l'année ; elle sert en particulier à mesurer le taux de chômage en France.

D'autres enquêtes auprès des ménages, visant à décrire des phénomènes sociaux plus structurels, sont menées à des intervalles plus espacés : les enquêtes Logement, Budget de familles, Emploi du temps, Formation-qualification professionnelle, Patrimoine. Une enquête Familles et logement a été associée aux enquêtes de recensement de 2011 ; son objectif est d'actualiser les données sur l'évolution des structures familiales et leur articulation avec les lieux de résidence. Les ménages ont été également interrogés sur le bien-être, sur la qualité de la vie au travail. Une enquête sur la Formation des adultes a recueilli des informations sur la formation tout au long de la vie. Une enquête sur l'Utilisation de l'information par les adultes avait pour objectif de mesurer les compétences des adultes et leur mobilisation dans le cadre de leur vie quotidienne. En 2012, une enquête sur la participation électorale a également

Les enquêtes les plus importantes quant à la taille des échantillons servent à calculer des indicateurs et des agrégats macro-économiques caractéristiques du tissu économique : l'enquête sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires ; l'enquête annuelle de production dans l'industrie et l'enquête sectorielle annuelle dans les autres secteurs, qui ont remplacé les enquêtes annuelles d'entreprises en les allégeant très sensiblement.

D'autres enquêtes auprès des entreprises éclairent des thèmes spécifiques : l'innovation, les technologies de l'information, l'énergie, l'environnement, l'organisation du système productif, le financement des PME, les marchés... Des enquêtes sont par ailleurs régulièrement menées auprès des créateurs d'entreprises, pour étudier

L'enquête auprès des entreprises sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC) en 2012

- 13 000 sociétés de 10 salariés ou plus interrogées, avec un taux de réponse de 77 %
- Première année de collecte par internet
- Temps de réponse inférieur à une heure pour 75 % des sociétés enquêtées
- Diffusion des résultats détaillés sur insee.fr, analyse présentée en 2013 dans *Insee Première*, avec des comparaisons européennes
- Des fichiers détail accessibles aux chercheurs dans le respect des clauses de confidentialité
- 14 personnes mobilisées de janvier à mai pour la gestion de la collecte

été menée, comme lors de toutes les années d'élections présidentielles et législatives depuis 1988.

Une partie des enquêtes résultent d'obligations réglementaires de l'Union européenne ; grâce à des discussions auxquelles participent tous les pays de l'Union les méthodes et les concepts sont communs, pour que les comparaisons soient les plus significatives possibles.

Quelle que soit leur origine, les enquêtes réalisées en France sont décidées après un double examen dans le cadre du Cnis, avec la participation notamment des représentants des partenaires sociaux, des chercheurs, des associations, des journalistes économiques. L'examen porte d'abord sur l'utilité de l'enquête sur le plan de la connaissance, en particulier sur l'impossibilité d'obtenir la même information sans passer par une nouvelle enquête. L'examen porte ensuite sur la qualité de l'opération, au vu des modalités de mise en œuvre prévues par le service enquêteur.

La majorité des enquêtes ont un caractère obligatoire. Ce caractère est proposé par le Cnis et doit recevoir le visa du ou des ministres compétents. Les entreprises ou les personnes interrogées sont alors tenues de répondre.

Pour toutes les enquêtes, les données individuelles recueillies sont couvertes par le secret statistique. Des précautions importantes sont prises pour éviter toute atteinte à ce secret.

Des travaux méthodologiques sont menés pour tirer des échantillons permettant d'obtenir la meilleure précision possible pour un coût donné. Dans le cas des entreprises, à compter de cette année, ces travaux sont centralisés avec ceux des enquêtes faites par les ministères, de façon à minimiser la charge globale pesant sur les PME. D'autres travaux sont



Reconstitution

destinés à améliorer la qualité et la fiabilité des résultats. Ils portent notamment sur la correction des non-réponses.

Les enquêtes auprès des entreprises sont le plus souvent des enquêtes par questionnaires. L'entreprise enquêtée remplit un questionnaire et l'envoie à l'Insee. Mais, de plus en plus, la réponse peut se faire par internet. L'entreprise répond en se connectant à un portail de réponse spécifique, <http://entreprises.insee.fr/>.

Les enquêtes auprès des ménages sont généralement réalisées par des enquêteurs, le plus souvent en face à face, quelquefois par téléphone. L'Insee dispose pour ses enquêtes d'un réseau de plus de 1 000 enquêteurs. Toutefois, des expérimentations sont menées pour tester des questionnaires auprès des ménages par Internet et, en 2012, pour l'enquête sur la qualité de la vie au travail, les réponses ont été collectées par Internet. L'échantillon peut ainsi être beaucoup plus important, puisqu'il n'y a plus d'enquêteurs qui se déplacent ni de questionnaires à saisir.

12 enquêtes auprès des ménages

réalisées en 2012, 8 par entretien en face à face, 2 par téléphone, 2 combinant les 2 modes.

500 000 ménages interrogés,

dont la moitié en face à face

plus de 1 000 enquêteurs

Les résultats détaillés des enquêtes sont diffusés, gratuitement, sur le site de l'Insee. Ils sont commentés dans des publications qui couvrent l'ensemble des sujets traités, et qui sont également disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

L'Insee exploite les fichiers administratifs

Les statisticiens font appel de manière croissante aux fichiers administratifs, en particulier pour obtenir des données sur l'emploi, les salaires, la distribution des revenus. Les fichiers administratifs évitent en effet d'avoir recours à des enquêtes, coûteuses pour les enquêtés comme pour les services enquêteurs. Ils permettent aussi de répondre à la demande croissante de données à des niveaux géographiques ou de nomenclature détaillés.

L'usage des fichiers administratifs pour l'établissement de statistiques est ancien. Depuis 1950, l'Insee exploite les documents que les employeurs doivent remplir chaque année et qui retracent les périodes d'emploi et les salaires de leurs salariés. De même, depuis les années soixante, les fichiers des Bénéfices industriels et commerciaux et des Bénéfices non commerciaux sont une des sources principales pour l'élaboration des comptes nationaux ; et depuis les années soixante-dix, les déclarations de TVA servent à l'établissement des indices de chiffres d'affaires, eux-mêmes servant de guide pour l'analyse de la conjoncture, en particulier dans le commerce et les services.

Les fichiers administratifs sont désormais légalement tenues de transmettre des données individuelles aux services statistiques publics si ces derniers les leur demandent.

Les fichiers administratifs ont un autre avantage. De par leur caractère exhaustif, ou quasi-exhaustif, ils permettent l'établissement de statistiques à un niveau de nomenclature beaucoup plus détaillé que les enquêtes par sondage. De même, eux seuls peuvent fournir des données à un niveau géographique fin, le cas échéant.

Ainsi, le dispositif Epure fournit des indicateurs trimestriels d'évolution sur l'emploi aux niveaux national, régional, départemental, et des zones d'emploi. Ce dispositif repose principalement sur l'exploitation trimestrielle des bordereaux que les établissements employant des salariés envoient aux Urssaf, chaque mois ou chaque trimestre suivant leur taille, pour le paiement de leurs cotisations sociales. Ces bordereaux donnent les effectifs en fin de période, ainsi que le nombre de salariés rémunérés et la masse salariale versée au cours de la période.

Les Données annuelles de données sociales (DADS) constituent une autre source sur l'emploi et les salaires. Elles sont remplies par les établissements employant des salariés, et comportent notamment la masse des salaires versés, les effectifs employés, et pour chaque salarié la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures travaillées, les salaires versés.

En ce qui concerne les statistiques structurelles d'entreprises, un nouveau dispositif, Esane, a été mis en place depuis 2008. Il repose principalement sur l'exploitation des Bénéfices industriels et commerciaux

Déclarations annuelles des données sociales

1,8 million de déclarations reçues

28,3 millions de salariés

42,3 millions de périodes d'emploi

15 gestionnaires mobilisés

de mai à décembre pour le traitement des données

L'usage des fichiers administratifs présente un avantage évident quand il évite d'avoir à recueillir les mêmes informations par des enquêtes, consommatrices de temps et d'argent, pour les enquêtés comme pour les services enquêteurs. L'un des indicateurs du Code des bonnes pratiques de la statistique européenne indique ainsi que : « Dans un souci d'éviter des enquêtes directes coûteuses, tout est mis en œuvre pour améliorer l'exploitation statistique des fichiers administratifs ». Le Comité du label du Conseil national de l'information statistique (Cnis) veille ainsi à rejeter toute proposition d'enquête nouvelle qui pourrait être remplacée par l'utilisation de données administratives existantes. Dans le même esprit, les administrations

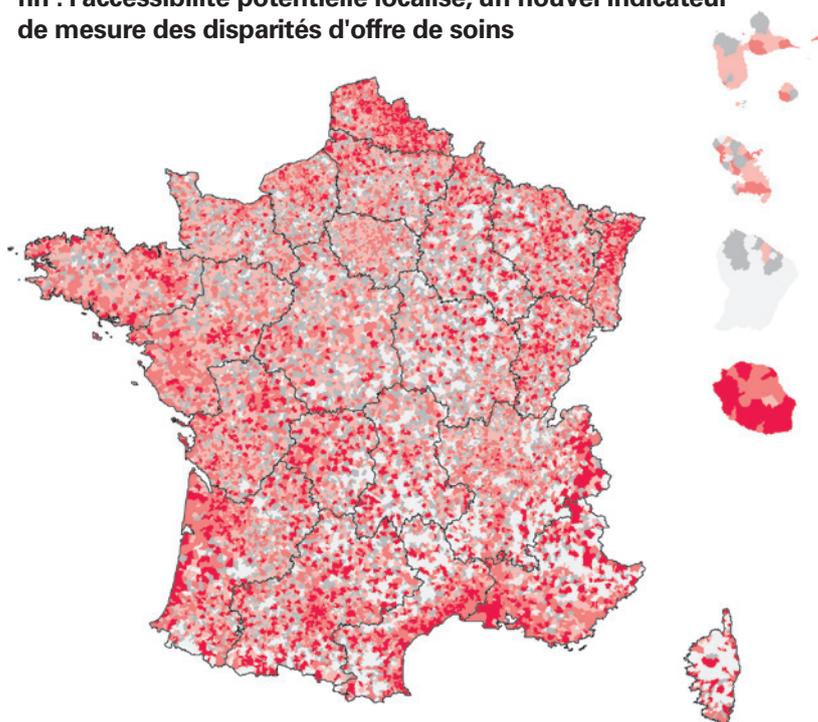
Exploitation de fichiers administratifs à un niveau géographique fin : l'accessibilité potentielle localisée, un nouvel indicateur de mesure des disparités d'offre de soins

pour les informations comptables sur l'entreprise, et des DADS pour les effectifs et les rémunérations. La disponibilité plus précoce de ces fichiers et la mise en place de contrôles plus systématiques ont permis de mettre un terme à l'ancien dispositif, qui reposait en grande partie sur les Enquêtes annuelles d'entreprise. Ces enquêtes ont pu ainsi être remplacées par des enquêtes beaucoup plus légères.

L'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux utilise le fichier des déclarations de revenus. Ce fichier est couplé avec celui de l'enquête Emploi. L'enquête intègre les prestations sociales réellement perçues et les revenus des produits financiers non déclarés. Elle permet ainsi de calculer avec précision un certain nombre d'indicateurs sur les inégalités, ainsi que le seuil et le taux de pauvreté.

De nombreux autres fichiers administratifs sont également utilisés par les Services statistiques ministériels, dans leur domaine de compétence.

L'usage des fichiers administratifs exige cependant la mobilisation de moyens importants. Pour que les statistiques qu'ils permettent d'obtenir soient d'une qualité satisfaisante, des traitements longs et complexes sont indispensables. La cohérence interne et intertemporelle des données doit être vérifiée. Il faut procéder à des redressements pour les unités manquantes, et pour les données manquantes pour certaines unités, ainsi qu'à des redressements de cohérence ou des opérations de codification à partir de libellés déclarés en clair, comme pour la profession et la catégorie socioprofessionnelle. Ces traitements sont en partie automatisés, mais ils peuvent également nécessiter une intervention humaine.



Sources : SNIIR-AM, CNAM-TS, 2010 ; Insee, recensement de la population 2008. Insee Première n° 1418

Par ailleurs, les fichiers administratifs sont tributaires de définitions et de catégories réglementaires qui peuvent différer de celles dont les utilisateurs des statistiques ont besoin. En outre, les évolutions mesurées risquent de perdre une grande partie de leur validité quand les règles de gestion changent pour des raisons administratives. Il importe donc de veiller à ces évolutions dans les instances de pilotage des sources administratives, ou à défaut de modifier les chaînes de traitement pour les prendre en compte. Pour la diffusion des résultats, le respect des règles de confidentialité exige par ailleurs la mise en œuvre de mesures de précautions spécifiques et contraignantes mais indispensables.

Le secret statistique

Les règles strictes du secret statistique s'appliquent à toutes les données provenant de l'exploitation d'un fichier administratif ou recueillies lors d'une enquête. Elles ne peuvent être communiquées qu'après un délai de 75 ans si elles concernent la vie privée et de 25 ans s'il s'agit de données économiques et comptables. C'est pourquoi toutes les précautions sont prises pour que les statistiques publiées à partir de ces sources ne puissent en aucun cas permettre une identification des répondants et de leur réponse par croisement de critères. Par ailleurs, après un avis favorable du comité du secret statistique, des chercheurs peuvent avoir accès à des données individuelles, en étant alors soumis aux obligations du secret statistique.



L'Insee gère des grands répertoires : Sirene et BRPP

L'Insee est chargé par la loi de tenir à jour deux répertoires : Sirene, Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements, est utilisé pour l'identification des entreprises ; la BRPP, Base de répertoire des personnes physiques, regroupe elle-même le Répertoire national d'identification des personnes physiques et le Fichier électoral.

La gestion de Sirene et de la BRPP a été confiée par la loi à l'Insee, bien que leur usage ne soit pas uniquement statistique. En effet, l'Insee a une grande expérience de la manipulation de fichiers volumineux, et sait garantir leur sécurité et leur confidentialité. Il exerce ici une mission régaliennne de gestion des répertoires de personnes.

1983 les administrations et depuis 1995 le secteur agricole.

Le Répertoire national d'identification des personnes physiques comporte, pour chaque personne présente, un identifiant, le numéro d'inscription au répertoire, couramment appelé « numéro de sécurité sociale », et des renseignements d'état civil : le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance.

Le Fichier électoral regroupe les listes électorales tenues par chaque commune. Il indique, pour chaque personne inscrite ou ayant été inscrite sur une liste électorale, son état civil, sa commune d'inscription, et le cas échéant fait mention d'une incapacité électorale. Son rôle est d'empêcher qu'une même personne soit inscrite sur deux listes électorales, ou qu'une personne privée du droit de vote puisse voter.

Le répertoire Sirene est un puissant facteur de simplification des relations entre les entreprises et les administrations : depuis 1997, toutes les administrations ont l'obligation d'utiliser le numéro Siren pour leurs relations avec les entreprises, et le numéro Siret, pour les établissements. Cette situation est relativement unique

Le répertoire Sirene en 2012

9,6 millions d'établissements

sont enregistrés dans Sirene,
soit 8,3 millions d'unités légales actives

10 000 modifications

sont prises en compte chaque jour,
dont 2 000 créations d'entreprises

300 agents travaillent à la gestion de Sirene

Dans Sirene figurent toutes les entreprises (personnes morales et entreprises individuelles), et tous les établissements présents sur le territoire. Chaque entreprise est repérée par un « numéro Siren » et chaque établissement par un numéro Siret qui débute par le Siren de l'entreprise auquel il est rattaché. Sirene couvre depuis

Une révision électorale 2011-2012 de grande ampleur

Les années d'élections présidentielles et législatives sont l'occasion de révisions des listes électorales de grande ampleur : les personnes qui ont déménagé se réinscrivent auprès de la commune où se trouve leur nouveau domicile pour voter dans cette commune.

Pour chaque inscription, la commune envoie un avis à l'Insee. Le fichier électoral permet de vérifier si l'électeur concerné était déjà inscrit, et si oui dans quelle commune. L'Insee envoie dans ce cas une demande de radiation à cette commune.

Au total, l'Insee a ainsi reçu 4,4 millions d'avis d'inscriptions, dont 2,7 millions de réinscriptions consécutives à un changement de résidence. Les vérifications devaient être achevées avant le premier tour de l'élection présidentielle. Cet objectif a été atteint, alors même que 9 % des avis ont été transmis par les communes au-delà de la date réglementaire du 18 janvier.

en Europe. De nombreux acteurs privés, notamment les banques, font également une large utilisation de ces identifiants.

Au service des entreprises et des administrations

De même, de nombreuses administrations, notamment l'administration fiscale, ont besoin d'identifier sans ambiguïté les personnes auxquelles elles ont à faire. Au sein de l'Insee, l'identification très précise des personnes est nécessaire dans plusieurs opérations statistiques. Tous ces usages sont contrôlés par la Cnil, Commission nationale Informatique et libertés.

Sirene est mis à jour à partir de déclarations remplies par les entreprises lors de leur création puis lors des autres événements les affectant, tels qu'un changement d'adresse ou d'activité. Pour cela, les entreprises s'adressent à des CFE, Centres de formalité des entreprises, qui recueillent leurs déclarations et les renvoient à toutes les administrations concernées. Au nombre de plus d'un millier, les CFE sont localisés principalement dans les chambres de commerce et d'industrie et les greffes de tribunaux. Le Répertoire d'identification des personnes physiques est mis à jour principalement à partir des bulletins de naissance, de décès et de tout autre acte modifiant l'état civil des personnes envoyés par les mairies.

La gestion des répertoires doit permettre une fiabilité quasi parfaite, et des délais

de prise en compte aussi réduits que possible pour les nouvelles inscriptions et les mises à jour. Afin de satisfaire au mieux ces objectifs, un effort important a été accompli pour dématérialiser la transmission des informations de mise à jour par l'envoi de fichiers informatiques au lieu de documents sur papier. La saisie s'effectuant à la source, les éventuelles erreurs peuvent être ainsi détectées et corrigées plus facilement, et surtout les délais de transmission sont réduits. Pour Sirene, le taux de transmission des formulaires par échange de données informatisées dépasse 99 % en 2012. La quasi-totalité des créations d'entreprises reçues par voie informatisée sont traitées en moins de 24 heures. Pour les bulletins d'état civil, le taux de dématérialisation des échanges est de 80 %.

Les bulletins que les mairies envoient pour les mises à jour de la BRPP servent aussi pour l'établissement des statistiques démographiques et pour les estimations de population. Sirene a lui aussi un usage statistique. Des données mensuelles de créations d'entreprises sont établies à partir des mises à jour du répertoire. Il servait aussi comme référence pour le tirage d'échantillons de nombreuses enquêtes ; mais il est en train d'être remplacé pour cette fonction par Sirius (voir page 12).

La Base de répertoire des personnes physiques en 2012

- Près de 100 millions de personnes figurent dans la BRPP, dont 44,4 millions d'électeurs dans le Fichier électoral
- Entre 1,1 et 1,2 million de nouvelles inscriptions par an
- Entre 0,7 et 0,8 million de mises à jour par an
- 90 % des bulletins d'état civil et 65 % des avis électoraux arrivent sous forme dématérialisée
- 140 agents travaillent sur la BRPP

Des listes d'entreprises peuvent être extraites de Sirene, en fonction de divers critères comme l'activité, la taille, la localisation... Elles sont diffusables et de très nombreuses entreprises en font la demande, pour s'en servir en particulier pour des opérations de marketing. Ces listes sont payantes.

En 2012, la BRPP a été étendue à Mayotte, devenu département d'outre-mer en 2011. La BRPP est ainsi la première opération de l'Insee à avoir intégré ce nouveau département dans ses opérations courantes.

L'Insee établit des diagnostics conjoncturels

L'Insee élabore chaque trimestre un diagnostic et des prévisions sur la situation économique de la France, largement repris par les médias. Ce diagnostic et ces prévisions résultent d'une analyse approfondie de nombreuses données statistiques quantitatives et de données d'enquêtes qualitatives, permettant d'extraire les tendances sous-jacentes et les mécanismes à l'œuvre dans l'économie.

Chaque trimestre, l'Insee élabore un diagnostic conjoncturel, à horizon de six à neuf mois. Ce diagnostic est publié dans trois *Notes de conjoncture* qui paraissent en mars, juin et décembre, et un *Point de conjoncture* qui paraît en octobre. Ces prévisions concernent principalement la France, mais s'étendent à la zone euro, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Japon et à l'Asie. Pour la France, la prévision ne se limite pas à un diagnostic général, elle s'accompagne de données prévisionnelles détaillées, mises à la disposition de toutes les personnes intéressées.

350 Informations Rapides par an
20 000 entreprises enquêtées
tous les mois sur la conjoncture

1 800 ménages interrogés
tous les mois sur leur situation économique

3 Notes de conjoncture et un Point de conjoncture par an

Les *Notes de conjoncture* reçoivent un large écho au moment de leur sortie. Elles constituent un instrument indispensable pour les économistes d'entreprise, et pour tous les décideurs qui se préoccupent de l'évolution à court terme de l'économie. Chaque *Note* donne lieu à une conférence de presse, toujours très suivie. Le contenu des *Notes* est ainsi répercuté par les médias de la presse écrite, des radios et des télévisions vers un large public.

Pour établir leur diagnostic sur la France, les prévisionnistes de l'Insee s'appuient notamment sur les enquêtes de conjoncture réalisées par l'Insee. Ces enquêtes sont anciennes, puisque la première date de 1951. Les entreprises

répondent à des questions, relatives au passé proche et au futur proche, sur leur propre situation et sur l'image qu'elles se font de la situation économique en général. Les réponses demandées sont le plus généralement qualitatives, du type « en hausse », « stable » ou « en baisse ».

La majorité des entreprises répondent désormais par internet. Les coûts sont ainsi diminués, et les résultats sont obtenus plus rapidement.

À l'origine limitées à l'industrie, les enquêtes de conjoncture couvrent aujourd'hui également la construction, le commerce et les services. L'Insee mène aussi une enquête de conjoncture auprès des ménages ; ceux-ci sont interrogés sur l'évolution de leur situation économique personnelle ainsi que sur leur opinion sur la situation générale des ménages.

Une première synthèse des réponses aux enquêtes est faite en calculant des soldes d'opinion comme différence entre la proportion de réponses « en hausse » et de réponses « en baisse » aux questions qualitatives posées. Des indicateurs plus synthétiques encore, tels que l'indicateur de climat des affaires ou l'indicateur de retournement, sont ensuite calculés, à l'aide de méthodes économétriques.

Un diagnostic cohérent et global sur la France et son environnement international

Les prévisionnistes disposent par ailleurs de nombreuses données quantitatives détaillées, pour beaucoup produites au sein d'autres directions de l'Insee. Elles concernent en particulier les prix à la



consommation et les prix de production et d'importation, la consommation, la production industrielle, les créations nettes d'emploi, le chômage. Ces données, tout comme les résultats des enquêtes de conjoncture, sont publiées dès qu'elles sont disponibles, dans des *Informations Rapides*, au nombre d'environ 350 par an.

De nombreuses informations sont également analysées pour les principaux partenaires de la France.

Pour élaborer leurs prévisions, les conjoncturistes s'efforcent alors de réconcilier toutes ces informations, disparates et quelquefois divergentes, pour en extraire les tendances sous-jacentes et déceler les mécanismes à l'œuvre dans l'économie. Ils confrontent les éléments dont ils disposent sur l'offre et sur la demande. Des modèles économétriques sont mis en œuvre pour établir des prévisions quantitatives à l'horizon de la note, intégrées dans le cadre comptable de la comptabilité nationale. Des spécialistes des différents domaines au sein de l'Insee contribuent à ces analyses. L'ensemble du processus est conduit avec une exigence de rigueur scientifique, et en toute indépendance.

La *Note de conjoncture* est l'aboutissement de ce processus. Elle présente en détail les prévisions faites, avec leurs justifications, assurant ainsi une grande transparence. Les incertitudes inhérentes aux prévisions ne sont pas oubliées. C'est pourquoi la *Note* accompagne les prévisions présentées de considérations sur les aléas, positifs ou négatifs, susceptibles de les affecter.

La *Note* comporte une vingtaine de fiches, qui présentent par domaine les prévisions chiffrées accompagnées d'un commentaire. Pour la France, les fiches traitent de l'emploi, du chômage, du revenu des ménages, de l'investissement, de la production, du commerce extérieur, de l'inflation.... L'analyse est également détaillée par secteurs : manufacturier, services, énergie.... Une fiche est par ailleurs consacrée à chaque grand pays.

52 Indicateurs* qualitatifs et quantitatifs de conjoncture sur les 10 thèmes suivants

- Activité dans l'industrie
- Activité dans le bâtiment et les travaux publics
- Activité dans le commerce et les services
- Investissements dans l'industrie
- Résultats et démographie des entreprises
- Emploi et marché du travail
- Revenus et consommation des ménages
- Échanges extérieurs
- Prix
- Comptes de la nation

* 8 indicateurs sont établis par les services statistiques ministériels

Des dossiers, généralement deux, complètent la *Note*. Ils retracent des travaux d'études menés pour éclairer le diagnostic conjoncturel. Ces travaux bénéficient d'une diffusion importante. Parmi les dossiers récents ayant eu le plus d'écho, on peut citer, en juin 2012 « Zone euro et États-Unis : l'activité est freinée par les chocs » et, en décembre 2010, « Comment expliquer les évolutions d'emploi depuis le début de la crise ? ».

L'Insee analyse les grandes questions économiques et sociales

Les études sont une activité importante de l'Insee. Les sujets sont choisis de manière à répondre au mieux aux besoins des décideurs publics et privés et aux préoccupations de la société. Une communication active s'efforce d'assurer la meilleure diffusion des études réalisées. Les agents de l'Insee effectuent des allers et retours entre travaux statistiques et travaux d'études, ce qui est source d'efficacité dans les deux domaines.

Comme son nom l'indique, l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques, n'est pas seulement un institut de statistique. Les études

comme le Conseil d'orientation des retraites, les études réalisées par l'Insee étant alors insérées dans les rapports publiés par ces organismes. En région, de nombreuses études sont réalisées en partenariat avec des acteurs locaux (voir page 38). Enfin, certaines d'études sont décidées par les unités elles-mêmes.

Immigrés et descendants d'immigrés en France, collection Insee Références

17 études nationales et régionales
publiées simultanément

35 medias présents
à la conférence de presse

2 « Une » en presse écrite
Le Parisien et La Croix

4 directs en presse audiovisuelle
France Inter, RMC, Sud Radio et ITÉlé

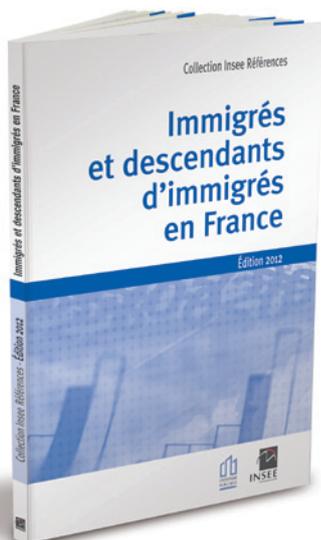
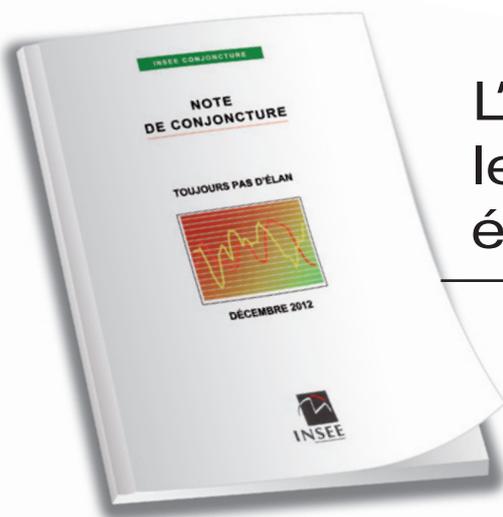
Plus de 90 retombées en presse écrite

L'objectif est d'exploiter les très nombreuses données disponibles pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs. Les études portent sur un éventail de sujets très large, tels que l'impact des aides aux entreprises, le coût du travail, la redistribution et les inégalités, l'évolution des structures familiales, les immigrés, la participation électorale, pour n'en citer que quelques uns. Certains sujets sont traités simultanément au niveau national et au niveau régional.

économiques, mais aussi sociales, font partie de ses missions. L'Insee se distingue de ce point de vue de la grande majorité des instituts statistiques étrangers.

Les sujets d'étude sont déterminés en partie en réponse à des demandes externes. Certaines d'entre elles viennent des décideurs publics. D'autres demandes se font jour dans le cadre du Conseil national de l'information statistique. D'autres encore proviennent d'organismes

L'activité d'études comprend aussi la maintenance de modèles et leur mise en œuvre pour répondre à des besoins spécifiques. C'est le cas du modèle macroéconomique Mésange ou du modèle Destinie, qui simule l'évolution démographique et professionnelle d'une population de 60 000 individus, représentative de la population française. Ce modèle a permis par exemple de chiffrer l'influence des modifications de règles de passage à la retraite beaucoup plus précisément qu'avec une approche plus



globale. La refonte d'un autre modèle de microsimulation, Ines, a été achevée en 2012 ; ce modèle permet d'analyser et d'évaluer les effets redistributifs des changements introduits dans le système de prélèvements et de transferts.

Les données utilisées pour les études proviennent, au-delà de l'Insee, de l'ensemble du Système statistique public.

Des efforts de diffusion importants

Les études doivent être mises à la disposition du public. Elles servent à la constitution de dossiers pour les ouvrages de la collection *Insee Références*, et pour les *Notes de conjoncture*. Elles alimentent la revue *Économie et statistique*. Tous ces textes sont également mis en ligne sur le site internet de l'Insee. Des conférences de presse sont organisées, provoquant des reprises de presse nombreuses. Une nouvelle collection, *Insee Analyses*, a été créée en 2011 ; elle présente, en quatre pages, une version résumée des études à fort contenu technique les plus susceptibles d'intéresser un public élargi.

Certains travaux, comportant une composante technique importante, sont publiés sous forme de documents de travail, disponibles sur le site de l'Insee, et dans des revues scientifiques françaises ou étrangères.

L'intégration d'une activité d'études offre pour l'Insee de nombreux avantages. Ce sont souvent de jeunes cadres qui l'exercent, dans leur premier ou leur second poste. Ils ont acquis une bonne maîtrise des outils statistiques et économétriques. Ils peuvent se rendre compte de manière directe des possibilités offertes par les données qu'ils exploitent, mais aussi des difficultés inhérentes à leur utilisation. Ils seront ainsi en mesure d'avoir des idées très claires et précises sur les améliorations à apporter aux enquêtes ou aux fichiers dont sont issues ces

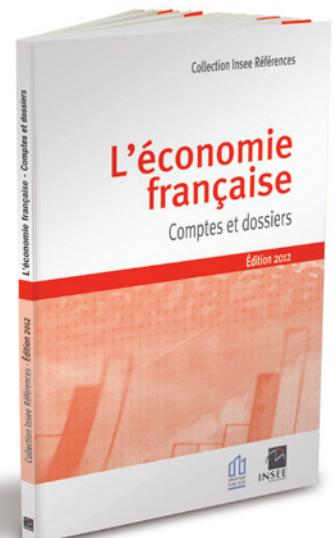
Quelques exemples d'études

- **Insee Analyses** n°5
L'inflation telle qu'elle est perçue par les ménages
- **Insee Analyses** n°6
Le RMI, puis le RSA découragent-ils certains jeunes de travailler ?
- **Insee Première** n°1393
Les déterminants du coût du travail en France
- **Insee Première** n°1410
Dix ans de recensement de la population
De plus en plus de petits ménages dans les régions
- Un dossier de *Insee Références*
Les revenus et le patrimoine des ménages
Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants
- Un document de travail
Projections du coût de l'Allocation personnalisée d'autonomie et des caractéristiques de ses bénéficiaires à l'horizon 2040 à l'aide du modèle Destinie



données, lorsqu'ils auront à leur tour à produire des statistiques.

La complémentarité entre travaux statistiques et études joue aussi en sens inverse, lorsqu'un statisticien qui a travaillé à l'exploitation d'une source statistique mène ensuite une étude à partir de cette source. Grâce à la connaissance approfondie qu'il en aura acquise, il sera tout particulièrement à même de juger ce que les données qu'elle fournit permettent ou non de faire.





L'Insee conduit des études avec ses partenaires régionaux, et éclaire les enjeux régionaux et locaux

Les directions régionales de l'Insee réalisent des études de portée générale mais aussi travaillent en partenariat avec les acteurs publics régionaux et locaux. Elles peuvent ainsi s'assurer de l'utilité des études qu'elles réalisent : diagnostics territoriaux, études prospectives en particulier. Ces études s'appuient le plus souvent sur des outils et des méthodes élaborés par des Pôles de services de l'action régionale.

827 études publiées en 2012,
dont 338 sur la conjoncture,
le développement économique et 286 en partenariat

78% des études en partenariat
utilisent un outil mutualisé

31% présentent des diagnostics forces et faiblesses

sur des territoires ou des secteurs d'activité

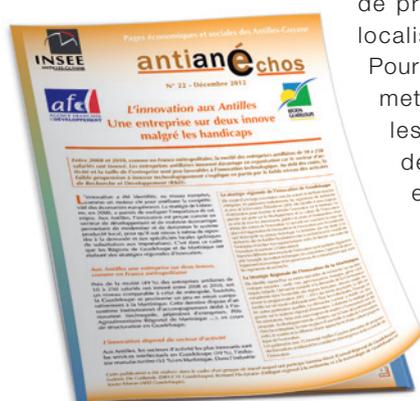
30% portent sur l'anticipation des évolutions
de la population, des ménages, des actifs

Les directions régionales de l'Insee ont une activité importante de production statistique, de diffusion et de conseil, mais aussi d'études. Elles disposent pour celles-ci de chargés d'études et de chefs de projets, qui mobilisent des données localisées de plus en plus nombreuses. Pour valoriser au mieux ce potentiel, elles mettent en place des partenariats avec les acteurs locaux. 286 conventions de partenariat ont ainsi été conclues en 2012.

Les partenariats sont destinés en priorité aux acteurs publics de rang régional : services de l'État, Conseils régionaux, Préfectures de région. De nombreux partenariats sont également conclus avec les autres acteurs publics régionaux et locaux, comme les conseils généraux, les établissements publics de coopération intercommunale, les comités régionaux ou départementaux du tourisme, les agences d'urbanisme, les caisses d'allocations familiales.

Leur demande porte souvent sur des diagnostics permettant d'établir les spécificités d'un territoire ou d'une filière et de faire un bilan à un instant donné pour une évaluation ultérieure. L'identification des forces et faiblesses d'un territoire aide en effet les décideurs à dégager des axes stratégiques pour leur action. De nombreuses études contribuent à l'anticipation des évolutions économiques et démographiques. Ces études prospectives s'appuient, le plus souvent, sur des projections de population, de ménages, d'actifs, de personnes âgées potentiellement dépendantes ; la prospective vient souvent en éclairage complémentaire d'un diagnostic.

Pour réaliser ces études, les directions régionales utilisent prioritairement les travaux réalisés par cinq Pôles de services de l'action régionale. Ces PSAR sont spécialisés chacun dans un domaine et localisés dans les directions régionales. Ainsi, le pôle de Marseille est spécialisé dans l'Analyse territoriale ; il est engagé dans des travaux de définition des métropoles et des réseaux de villes. Les directions régionales pourront ainsi contribuer aux réflexions régionales sur la mise en place des « pôles métropolitains ». De même, un pôle « Études économiques régionales », situé à Toulouse, prépare l'intégration des nouveaux concepts d'entreprise dans le cadre régional et local. Les travaux des PSAR fournissent aux chargés d'études des directions régionales des « boîtes à outils ». Celles-ci permettent la production de données, de graphiques, de tableaux et de cartes



qui servent à construire l'analyse avec le partenaire. Pour la réalisation des « boîtes à outils » les plus élaborées, les PSAR feront désormais appel à la nouvelle direction de la Méthodologie et de la coordination statistique et internationale. Des travaux communs sont également en cours avec des services statistiques ministériels, celui du ministère de la Santé sur l'accès aux soins ou celui du ministère du Travail pour les analyses régionales des métiers.

Les études en partenariat donnent systématiquement lieu à une publication. Les principaux résultats obtenus sont ainsi mis ainsi à la disposition du public. La présentation se fait dans le respect de la neutralité de l'Insee.

Une co-réalisation

Chaque partenariat est formalisé par une convention qui définit la contribution du partenaire et de l'Insee. Le coût de l'opération est partagé, généralement à parts égales, entre les deux partenaires. L'Insee et le partenaire poursuivent un but commun d'éclairage des questions économiques et sociales dans la région et des décisions de politique publique.

Certains partenariats comportent une extension d'enquête nationale, de manière à disposer d'un échantillon de taille suffisante pour obtenir des résultats précis dans la région. Le coût supplémentaire de ces extensions, mobilisation d'enquêteurs ou frais de gestion, est alors supporté par le partenaire.

Insee PACA Analyse n° 19
Aire urbaine d'Avignon : Concilier attractivité, mixité sociale et consommation d'espace

Île-de-France à la page n° 388
Horizon 2030 : vieillissement important de la population en grande couronne

La Lettre Analyses et Résultats (Rhône-Alpes) n° 168

Rhône-Alpes : des conditions d'emploi de bonne qualité malgré certains facteurs de fragilité

Insee Centre Info n° 179
La région Centre en Europe : forces et faiblesses au regard de la stratégie Europe 2020

Insee partenaires (La Réunion) n° 20
Innovation « péi » : des handicaps partiellement surmontés

Pages de Profils (Nord - Pas-de-Calais) n° 110
Le Louvre à Lens : un défi culturel, sociétal, économique et urbain



Les réponses aux questionnaires de satisfaction montrent que les partenaires sont très généralement satisfaits tant du déroulement du partenariat que de la qualité de la publication. Certains regrettent cependant que les résultats soient parfois difficiles à utiliser, ou que les délais prévus soient dépassés.

Outre les partenariats, les directions régionales font du « conseil et accompagnement ». Ces interventions, plus légères, consistent en conseil pour la recherche de documents sur internet, en participation à des groupes de travail comme experts ou en rédaction de notes de synthèse à partir d'analyses existantes. Les directions régionales ont ainsi été sollicitées dans le cadre des contrats de projets État-Région ou dans celui du suivi et de l'évaluation des fonds européens versés aux régions.



Les directions régionales proposent aussi une « offre de base ». Il s'agit d'informations qui sont susceptibles d'intéresser tous les acteurs locaux, voire le grand public. Elles concernent la conjoncture, les données statistiques au niveau local, notamment sur l'emploi, ainsi que certaines études de cadrage. Elles sont largement diffusées, par l'intermédiaire des publications régionales et du site internet de l'Insee.

Annexes

Ressources humaines à l'Insee

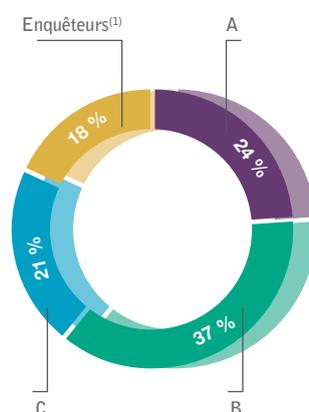
Effectifs au 31 décembre 2012

Catégorie d'agent	A	B	C	Enquêteurs ⁽¹⁾	Total
Effectifs par catégorie d'agent et par sexe					
Femme	44 %	61 %	76 %	84 %	65 %
Homme	56 %	39 %	24 %	16 %	35 %
Ensemble	1 484	2 361	1 318	1 148	6 311

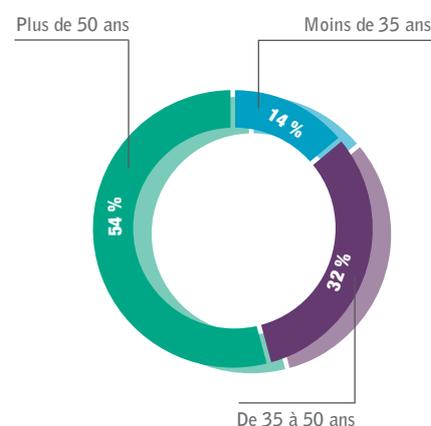
Répartition des effectifs par catégorie d'agent selon le sexe					
Femme	16 %	36 %	25 %	23 %	100 %
Homme	37 %	41 %	14 %	8 %	100 %
Ensemble	24 %	37 %	21 %	18 %	100 %

Répartition des effectifs par tranche d'âge selon la catégorie d'agent					
Moins de 35 ans	20 %	15 %	11 %	9 %	14 %
De 35 à 50 ans	35 %	35 %	22 %	34 %	32 %
Plus de 50 ans	45 %	50 %	67 %	57 %	54 %
Ensemble	100 %				

Effectifs par catégorie



Effectifs par tranche d'âge



Ressources humaines à l'Insee

Effectifs au 31 décembre 2012

Catégorie d'agent	A	B	C	Enquêteurs ⁽¹⁾	Ensemble
Direction Générale	682	499	192	-	1 373 ⁽²⁾
Directions régionales	658	1 716	1 086	1 148	4 608
Alsace	17	54	23	35	129
Antilles-Guyane	31	65	49	157	302
Aquitaine	24	61	47	38	170
Auvergne	14	39	31	27	111
Bourgogne	19	68	36	23	146
Bretagne	32	68	30	41	171
Centre	18	65	52	40	175
Champagne-Ardenne	19	57	41	51	168
Corse	8	26	7	5	46
Franche-Comté	13	51	11	25	100
Île-de-France	30	106	78	90	304
La Réunion - Mayotte	20	47	20	36 ⁽³⁾	123
Languedoc-Roussillon	27	57	39	39	162
Limousin	15	46	20	20	101
Lorraine	21	61	23	38	143
Midi-Pyrénées	44	86	72	44	246
Nord - Pas-de-Calais	57	121	84	57	319
Basse-Normandie	41	129	35	26	231
Haute-Normandie	17	66	46	78	207
Pays de la Loire	54	119	144	38	355
Picardie	12	54	16	42	124
Poitou-Charentes	19	50	27	26	122
Provence - Alpes - Côte d'Azur	54	115	89	92	350
Rhône-Alpes	52	105	66	80	303
Centres nationaux informatiques (CNI)	144	146	40	-	330
Paris	63	58	11	-	132
Nantes	55	52	20	-	127
Orléans	26	36	9	-	71
Ensemble Insee	1 484	2 361	1 318	1 148	6 311

⁽¹⁾ enquêteurs ayant réalisé au moins une enquête en 2012

⁽²⁾ y compris les effectifs du Centre statistique de Metz

⁽³⁾ hors Mayotte

Formation des agents de l'Insee en 2012

Catégorie d'agent	A	B	C	Total
Taux de participation aux actions de formation ⁽¹⁾				
Femmes	79 %	84 %	76 %	80 %
Hommes	71 %	87 %	69 %	77 %
Ensemble	74 %	85 %	74 %	79 %

⁽¹⁾ Part des agents ayant suivi au moins une formation au cours de l'année

Nombre moyen de jours par agent formé				
Femmes	6,5	10,6	5,1	8,1
Hommes	6,2	17,8	5,5	11,5
Ensemble	6,3	13,4	5,2	9,4

Budget de l'Insee

En millions d'euros	Loi de finances initiale de 2012
Budget de personnel	374,4
Budget de fonctionnement	41,4
Budget d'investissement	1,0
Budget d'intervention	25,7
Total	442,5

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

Rédaction : Daniel Temam

Réalisation : direction de la Diffusion et de l'Action régionale
division de la Communication externe (DCE)

Coordination : Françoise Dussert, Brigitte Ouvré,
Sylvie Mary, Catherine Adam, Roxanne Muller (DCE)

Conception et réalisation : ineiaki global design

Crédits photos :

© Insee/ Dominique Vannoote, Ghislaine Vallespir

© Phovoir

© Fotolia

© Agathe Cazard

Imprimé en France en 2013

Imprimeur : Jouve
11 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris

Éditeur : ©insee
18 bd Adolphe Pinard 75675 Paris Cedex 14

Dépôt légal : Janvier 2013
ISBN 978-2-11-068623-7



Insee mobile

www.insee.fr

Produ
Diffus
former
Diff
Prod
Analy
rdon
Former A
rodui
Analyser
Form
anal
duire
Diff
coordonner
Ana
ormer